



Convention de partenariat entre l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD) et l'ONG ABIOGeT

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO) 2018- 2022

*5 000 000 d'arbres à planter à l'horizon 2022 avec les jeunes, pour contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et à la lutte contre la désertification sur l'ensemble du territoire national camerounais, dans un Esprit patriotique, de Civisme, de Tolérance, d'Intégration nationale, de l'Inclusion sociale et de Volontariat.*





*Une Convention de partenariat pour une Économie Verte et une Éducation à la citoyenneté à l'intention des jeunes!*



## CITATION

Le présent document sera cité comme :

@ Plan de Mise en Œuvre, 2017 – ASCNPD/ABIOGeT<sup>1</sup>

## CONTACT

Pour avoir une version électronique du présent document bien vouloir vous rendre aux adresses suivantes:

SITE WEB ABIOGeT

[www.abioget.org](http://www.abioget.org)

Pour plus d'amples informations bien vouloir contacter les adresses suivantes:

[contact@abioget.org](mailto:contact@abioget.org) ou [said.madam@yahoo.fr](mailto:said.madam@yahoo.fr)

### **Équipe de rédaction :**

- Béatrice Kengne, Présidente ABIOGeT
- Clément Sofalné, Directeur Général ABIOGeT
- Dr Mbog Dieudonné Marius, Chargé de Programmes ABIOGeT
- Mbogning Koueda Koung Eric, stagiaire ABIOGeT
- Serge-Charles Yedmel Memel, Assistant Technique ABIOGeT
- Said Madam, Chef du Département des Études, de la Prospective et de la coopération de l'ASCNPD
- Roger Ntsa, Point focal Convention ABIOGeT/ASCNPD

### **Contribution :**

- M. Chi Napoleon Forpah
- Mme Nanjoh Josephine
- Mme Okala Zengue J.
- M. Noah Ndjie Felix
- M. Mvondo Noumena
- M. Leonce Tokam Wehnelt
- M. Halidou Sadjó
- M. Ndzok Avom Michel
- M. Ngah Mvemg Aline Ndjock
- M. Elanga Yayak J.D.
- Mme Nlep Minette Angeline
- M. Ndi Ntamba
- Mme Monica Bell

---

<sup>1</sup> <http://www.abioget.org/index.php/accueil/message-de-bienvenue>

## EXECUTIVE SUMMARY

The socio-economic situation of youth, the deteriorating health situation, the challenges of protecting the environment and the situation of humanitarian crises are among the top priorities of the Government of Cameroon. These concerns led to the signing of a Memorandum of Understanding between “**National Civic Service Agency for Participation in Development**” (ASCNPD)<sup>2</sup> and the NGO “**Actions for Biodiversity and Land Management**” (ABIOTeT)<sup>3</sup> on September 8, 2017 in Yaoundé, which has acted as a guide in the development of the Implementation Plan (IP) in question. The main purpose of the Partnership Agreement is, on the one hand, to contribute to the Government of Cameroon's efforts to combat global warming and desertification, and to preserve biodiversity, and on the other hand, to support her policy about youth, including citizenship education, national integration, health education, environmental education and social cohesion.

The partnership is focuses on five areas of intervention. The first four areas are operational and the fifth concerns public relations and advocacy for resource mobilization:

1. Environmental protection and the regeneration of ecosystems, including mangroves;
2. Socio-economic integration through the promotion of entrepreneurship in the agricultural sector;
3. Citizenship education, national integration, promotion of volunteering, for sustainable and participatory development;
4. Promoting of good sanitation and hygiene practices through information, awareness and training;
5. Mobilization of partners and pooling of resources.

The first area of intervention aims at planting 5,000,000 trees on 12,500 hectares of land and degraded forests hence restoring forest ecosystem functions and values by 2022. More than 10,000 youth shall be mobilized by the ASCNPD throughout the national territory. ABIOTeT is responsible for organizing reforestation work, training and creating the awareness of youth on issues and risks related to the protection of the environment (*drought, desertification, floods, overgrazing, land movements, erosions, bush fires, deforestation, heat waves, etc.*). ABIOTeT will install 15 central tree nurseries and small nurseries, employing youth in the five agro-ecological zones of Cameroon, which will make it possible to supply the reforestation sites with forest and fruit trees, and will primarily use “**High Intensity Labour Force**” (HILF) and “**General Interest Work**” (GIW) approaches.

The second area aims to promote entrepreneurship and socio-professional integration of youth (of both sexes) in the agricultural sector. It shall focus on agricultural productivity to sustainably improve the incomes, food and nutritional security of youths through providing a better access to adapted tools and services. The young farmers will be structured into cooperatives and will receive training on project development, fundraising, entrepreneurship and leadership. Their skills and knowledge will be improved on bargaining power, good agricultural practices (improving soil fertility and water management), crop management and integration of markets (Value chain development), thus causing them to strengthen their resilience to climate change.

---

<sup>2</sup> Agence du Service Civique National de Participation au Développement

<sup>3</sup> Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs - <http://www.abioget.org/index.php/accueil/message-de-bienvenue>

The objective pursued by the third area is to contribute to the education of youth (girls and boys) regarding active citizenship, tolerance, peace, security, associative spirit and volunteering. The Plan will also aim to promote gender equality, social inclusion, including youth access to sustainable social protection interventions and finally respect for diversity. Training on these concepts will be offered during activities listed in 1, 2 and 4 areas.

As for the fourth area, the partnership aims at education, training and supporting communities, especially youth (girls and boys), in the school and non-school environments, in the "Water-Sanitation-Hygiene" sector. This aims to improve their knowledge and skills on the use of drinking water points and sanitation facilities, hence encouraging communities to adopt good hygiene practices. The goal sought is to improve the living environment of communities and subsequently their sanitary conditions.

Although the implementation of the Partnership Agreement concerns all the ten regions of Cameroon, including the five agro-ecological zones, the socio-economic context and the situation of humanitarian crises, guided the delimitation of priority intervention zone. This area covers **Adamaoua, East, Far North and North** regions which are the most vulnerable regions of Cameroon. These regions in question are the leading in poverty rate<sup>4</sup> ranking in the national territory. The East region has a poverty rate below the national level. The number of green and decent jobs, direct and indirect to be created during the implementation of this Plan is estimated at 12,000.

This document is a planning framework that guides both Parties and their partners in their commitments, responsibility and interventions. Its implementation extends over a period of five years (2018-2022), and calls in addition to the support of the Government, in the mobilization and the contributions of the partners (Donors, UN agencies, Technical cooperation's , Diplomatic representations, Municipalities, State Corporations, Private Sector, International and National NGO, etc.).

The five areas of intervention described above, aligns and contributes to the development objectives of Cameroon defined in its Vision 2035, formulated in the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) (2001), then in the Growth and Employment Strategic Plan (GESP) (2010–2020).

ABIOTeT and the ASCNPD rely on the collaborative, technical and financial support of the United Nations agencies, whose interventions in Cameroon are reflected in the United Nations Development Assistance Framework (UNDAF 2018-2020), wanting that by 2020, people in the target areas are more resilient to environmental, social and economic shocks, and particularly the pillars 1 and 4 of UNDAF that respectively aim to "*develop opportunities for decent work and social inclusion for young people and women*" and "*Resilience, early recovery & food security.*" In addition, the five areas of this Implementation Plan align with 15 of the 17 Sustainable Development Goals (SDGs)<sup>5</sup> and the African Union Agenda 2063 goals.

---

<sup>4</sup> Far North (74.3%), North (67.9%), Adamawa (47.1%), East (30.0%) -

[http://vam.wfp.org/CountryPage\\_assessments.aspx?iso3=cmr](http://vam.wfp.org/CountryPage_assessments.aspx?iso3=cmr)

<sup>5</sup> <http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>

## SOMMAIRE ÉXECUTIF

La situation socio-économique des jeunes, la dégradation de la situation sanitaire, les enjeux de la protection de l'environnement et la situation humanitaire sont parmi les priorités du Gouvernement du Cameroun. Ces préoccupations ont amené l'ASCNPD et l'ONG ABIOGeT à se mettre ensemble à travers la signature de la Convention de partenariat du 8 septembre 2017 à Yaoundé, et ont orienté l'élaboration et la validation de son Plan de Mise en Œuvre (PMO). L'accord a pour objectif global de contribuer aux efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques en matière de jeunes, notamment l'intégration nationale, l'insertion socio-économique, la cohésion sociale et la culture de l'esprit de paix et du vivre ensemble, d'une part, et de la lutte contre les changements climatiques et l'avancée du désert, d'autre part.

Le partenariat repose sur cinq axes d'intervention dont les quatre premiers sont opérationnels et le cinquième concerne les relations publiques et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources. Ces axes sont :

1. la protection de l'environnement et la restauration des écosystèmes forestiers fragiles, y compris les mangroves ;
2. l'insertion socio-économique par la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole ;
3. l'éducation à la citoyenneté, l'intégration nationale, la promotion du volontariat, pour un développement durable et participatif ;
4. la vulgarisation de bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation ;
5. la mobilisation des partenaires et la mise en commun des apports.

Le premier axe d'intervention permettra de planter 5 000 000 d'arbres, soit de restaurer environ 12 500 hectares de terre et de forêts dégradées à l'horizon 2022. Plus de 10 000 jeunes mobilisés par l'ASCNPD sur toute l'étendue du territoire national seront concernés. ABIOGeT, responsable de l'organisation des chantiers de reboisement, de la formation et de la sensibilisation des jeunes sur les enjeux et risques environnementaux (*sécheresse, inondations, surpâturage, mouvements de terrains, érosions, feux de brousse, déforestation, vagues de chaleurs, etc.*), est appelée à installer 15 pépinières centrales et des mini-pépinières de production de plants forestier et fruitier, employant les jeunes dans les cinq zones agro-écologiques du Cameroun. L'organisation des travaux de reboisement utilisera les approches HIMO et les Travaux d'Intérêt Général (TIG).

Le deuxième axe a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat et l'insertion socio-professionnelle des jeunes (des deux sexes) dans le domaine agricole. Il vise un accroissement de la productivité agricole pour améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des jeunes par un meilleur accès aux outils et aux services adaptés. La création, le développement et l'accompagnement des coopératives agropastorales micros et petites seront au centre cet axe. Les jeunes entrepreneurs recevront des formations sur le montage de projets, la recherche de financement, l'entrepreneuriat, le leadership et les bonnes pratiques agricoles (amélioration de la fertilité des sols et de la gestion de l'eau). Leurs compétences et connaissances seront améliorées sur le pouvoir de négociation, les bonnes pratiques agricoles, la gestion des récoltes et l'intégration au marché (Développement des Chaînes de Valeur), leur permettant de renforcer leur résilience face aux changements climatiques.

L'objectif poursuivi par le troisième axe est de contribuer à l'éducation des jeunes (filles et garçons) sur la citoyenneté active, la culture de la tolérance et de la paix, l'esprit associatif et le volontariat. Les activités de cet axe visent à promouvoir l'inclusion sociale, la culture de la paix, de la sécurité et du vivre ensemble, la promotion du genre et de l'égalité entre les sexes, et enfin l'accès des jeunes aux interventions de protection sociale durable et le respect de la diversité. Les formations dans ce domaine seront offertes lors du déploiement des activités inscrites dans les axes 1,2 et 4.

Quant au quatrième axe, la collaboration vise l'éducation, la formation et l'accompagnement des communautés, en particulier les jeunes dans le secteur « Eau-Assainissement-Hygiène » (EAH). En effet, il s'agira d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences sur l'utilisation des points d'eau potable et des installations sanitaires, afin d'encourager l'ensemble des communautés à adopter de bonnes pratiques et de comportements optimaux d'hygiène pour l'amélioration de leur cadre de vie, et subséquemment de leurs conditions sanitaires.

Bien que la mise en œuvre de la Convention de partenariat concerne l'ensemble des dix régions du Cameroun, la subdivision du territoire national en zones agro-écologiques, le contexte socio-économique et de la situation humanitaire, ont orienté la délimitation d'une zone d'intervention prioritaire. Cette zone couvre **l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et le Nord** qui sont les régions les plus vulnérables et qui se situent dans le quatuor de tête où le taux<sup>6</sup> de pauvreté est particulièrement élevé au contraire de l'Est qui a un taux de pauvreté en-dessous du niveau national. Le nombre d'emplois verts et décents, directs et indirects à créer durant la mise en œuvre de ce Plan est estimé à 12 000.

Le présent document est un cadre programmatique qui guide les deux Parties et leurs partenaires dans leurs engagements, leur responsabilité et leur intervention. Sa mise en œuvre s'étend sur une durée de cinq ans (2018-2022), et appelle, en plus du soutien du Gouvernement, à la mobilisation et aux contributions des partenaires (Bailleurs de fonds, Organisations des Nations Unies, Coopérations techniques, Chancelleries, Municipalités, Sociétés d'État, Secteur privé, ONG internationales et nationales, etc.). Il contribue aux objectifs de développement du Cameroun définis dans sa Vision 2035 et formulés dans le DSRP (2001), puis dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020).

ABIOGeT et l'ASCNPD comptent sur les appuis collaboratif, technique et financier des agences du Système des Nations-Unies dont les interventions au Cameroun sont déclinées dans le **Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD 2018-2020)**, voulant que d'ici à 2020, les populations des zones cibles soient plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques. Les piliers 1 et 4 du PNUAD visent respectivement à « *développer des opportunités d'emplois décents et d'inclusion sociale en faveur des jeunes et des femmes* » et « *la Résilience, au relèvement précoce & la sécurité alimentaire* ». Les cinq axes d'intervention du PMO s'alignent avec 15 des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD)<sup>7</sup> et les objectifs de l'Agenda 63 de l'Union Africaine.

---

<sup>6</sup> Extrême- Nord (74,3%), Nord (67,9%), Adamaoua (47,1%), Est (30,0%) :

[http://vam.wfp.org/CountryPage\\_assessments.aspx?iso3=cmr](http://vam.wfp.org/CountryPage_assessments.aspx?iso3=cmr)

<sup>7</sup> <http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>

## TABLE DE MATIERE

EXECUTIVE SUMMARY .....	iv
SOMMAIRE ÉXECUTIF .....	vi
TABLE DE MATIERE .....	viii
LISTE DES FIGURES .....	x
LISTE DES ENCADRES .....	x
SIGLES ET ACRONYMES .....	xi
QUELQUES DÉFINITIONS .....	xiii
PREAMBULE .....	xiv
PART 1. Introduction.....	15
PART 2. CONTEXTE ET ENJEUX .....	15
1.1. Défis environnementaux : combattre le dérèglement climatique et la désertification .....	15
1.2. Jeunesse, éducation civique et intégration nationale .....	16
1.3. Crises humanitaires .....	17
PART 3. JUSTIFICATION .....	20
PART 4. METHODOLOGIE .....	22
PART 5. PRESENTATON DES PARTIES .....	23
5.1 Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD).....	23
5.2 Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOGeT).....	23
PART 6. PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU PMO .....	24
<i>Principe 1. Collaborer avec des partenaires</i> .....	24
<i>Principe 2. Promouvoir le renforcement des capacités</i> .....	24
<i>Principe 3. Rendre compte</i> .....	24
<i>Principe 4. Rechercher les résultats durables</i> .....	24
<i>Principe 5. Eliminer la discrimination</i> .....	24
PART 7. ENCRAGE AVEC LES PRIORITES GOUVERNEMENTAUX .....	25
PART 8. ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	27
PART 9. ZONE D'INTERVENTION .....	28
9.1 Caractéristiques des zones agro-écologiques .....	29
a) La Zone soudano-sahélienne .....	29
b) La Zone des hautes savanes guinéennes .....	30
c) La zone des hauts plateaux de l'Ouest.....	32
d) La zone côtière et maritime (zone forestière monomodale) .....	33
e) La Zone des forêts tropicales (zone forestière bi-modale) .....	34
9.2 Zone d'intervention prioritaire .....	36
PART 10. DESCRIPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE .....	38
10.1 But.....	38
10.2 Objectif global .....	38
10.3 Durée .....	38
10.4 Portée.....	38
10.5 Bénéficiaires directs .....	38
10.6 Impacts : .....	38



10.7 Axes d'intervention de la convention.....	38
10.8 Budget indicatif par résultat .....	39
10.9 Description des axes d'intervention et objectifs poursuivis .....	41
Axe 1 : Protection de l'environnement et restauration des écosystèmes forestiers fragiles, y compris les mangroves. ....	41
Axe 2 : Insertion socio-économique par la promotion de l'entreprenariat dans le secteur agricole .....	44
Axe 3 : Promotion du volontariat, éducation à la citoyenneté active et à l'intégration nationale pour un développement durable et participatif .....	46
Axe 4 : Vulgarisation des bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation .....	48
Axe 5 : Mobilisation des partenaires et la mise en commun des apports.....	50
10.10 Rôles et responsabilités des parties .....	52
PART 11. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE.....	53
11.1 Dispositif de mise en œuvre .....	53
11.2 Atelier de validation du Plan de mise en œuvre .....	53
11.3 Établissement des plans de Travail Annuel.....	53
11.4 Information et sensibilisation des partenaires dans les régions.....	53
11.5 Approche de mise en œuvre des activités.....	54
11.6 Communication, visibilité et gestion des connaissances .....	56
11.7 Suivi & évaluation.....	56
PART 12. CADRE D'ANALYSE LOGIQUE 2018 -2022.....	58
PART 13. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION .....	61
PART 14. CADRE D'ESTIMATION DES RESSOURCES ET PLAN DE FINANCEMENT ...	63
ANNEXE 1: Liste des participants à l'atelier de validation .....	65
ANNEXE 2 : Convention de partenariat ABIOT/ASCNPD.....	66
ANNEXE 3 : 5 000 000 d'arbres à planter : Cibles par Région, Département et Commune .....	
<b>La liste des encadrés :</b>	
<u>Encadré no1</u> : Situation du chômage et de sous-emploi des jeunes au Cameroun.....	17
<u>Encadré n° 2</u> : Les cinq grands principes qui animent et guident la mise en œuvre du PMO.....	23
<u>Encadré no 3</u> : Notion sur l'économie verte.....	42

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Bilan des interventions des programmes et projets inventoriés relatifs à l'emploi .....	19
Tableau 2: Alignement du PMO avec les Objectifs du Développement Durable.....	27
Tableau 3: Budget indicatif du PMO en \$.....	39
Tableau 4: Principaux Problèmes et enjeux écologiques par zone agro-écologique .....	42
Tableau 5: Les résultats attendus et les activités à réaliser .....	42
Tableau 6: Les résultats attendus et les activités à réaliser de l'axe 2 .....	45
Tableau 7 : Les résultats attendus et les activités à réaliser de l'axe 3 .....	47
Tableau 8 : Les résultats attendus et les activités à réaliser de l'axe 4.....	49
Tableau 9: Catégorie des partenaires .....	50
Tableau 10 : Calendrier de réalisation des activités en lien avec les journées mondiales et internationales .....	54
Tableau 11: Cadre d'analyse logique 2018-2022 .....	58
Tableau 12 : Cadre de suivi et d'évaluation.....	61
Tableau 13 : Cadre d'estimation des ressources et plan de financement.....	63

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Zones agro-écologiques du Cameroun. Source: IRAD 2000 .....	28
Figure 2: Zone d'intervention prioritaire .....	36

## **LISTE DES ENCADRES**

Encadré 1 : Situation de chômage et de sous-emploi des jeunes au Cameroun.....	18
Encadré 2: Les cinq grands principes qui animent et guident la mise en œuvre du PMO.....	24
Encadré 3: Notion sur l'économie verte.....	43

## SIGLES ET ACRONYMES

ABIOGeT	Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs
ABN	Autorité du bassin du Niger
AGR	Activités génératrices de revenus
AFR 100	Initiative de Restauration des Paysages Forestiers
ANAFOR	Agence National d'Appui au développement Forestier
APV	Accord de partenariat volontaire
ASCNPD	Agence de Service Civique Nationale de Participation au Développement
BIT	Bureau International du Travail
CDC	Cameroun Development Corporation
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CBD	Convention des Nations Unies sur la Biodiversité
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CMPJ	Centre Multifonctionnels de Promotion des jeunes
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CPDN	Contributions prévues déterminées au niveau national
DFID	Département du Développement international
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Forest Law Enforcement, Gouvernance and Trade
FTNS	Fondation pour le Tri-national de la Sangha
GICAM	Groupement Inte-Patronal du Cameroun
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HIMO	Haute Intensité en Main d'œuvre
ICRAF	The World Agroforestry Centre
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KOICA	Korea International Cooperation Agency
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable
MINFOF	Ministère en charge des Forêts et de la Faune
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

ODD	Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030)
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONACC	Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAJA	Programme d'Appui à l'installation des Jeunes Agriculteurs
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PANL/LCD	Plan d'Action national de lutte contre la désertification au Cameroun
PMO	Plan de Mise en Œuvre
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNV	Programme national de volontariat
PNCC	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PNIAC	Plan National d'Investissement Agricole du Cameroun
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
RAFM	Réseau Africain des Forêts Modèles
REDD+	Réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RPF	Restauration des Paysages forestiers
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SOCAPALM	Société Camerounaises des Palmeraies
TIG	Travaux d'Intérêt Général
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Fonds mondial pour la nature

## QUELQUES DÉFINITIONS

**Agroforesterie<sup>8</sup>** : Mode de production agricole associant sur une même parcelle des plantations d'arbres à d'autres cultures, dans la perspective d'effets bénéfiques réciproques. Les arbres plantés peuvent appartenir à des essences autres que forestières, notamment fruitières.

**Appelé<sup>9</sup>** : Tout jeune âgé de 17 à 21 ans, admis à la période obligatoire de deux (02) mois du Service Civique National de Participation au Développement.

**Approche HIMO<sup>10</sup>** : Technique qui combine de façon optimale la main d'œuvre locale et l'équipement généralement léger, qui favorise la valorisation des ressources locales dans la réalisation des projets d'intérêt public ou communautaire chaque fois que cela est techniquement possible et économiquement rentable.

**Changement climatique<sup>11</sup>** : désigne des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

**Désertification<sup>12</sup>** : désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines.

**Economie verte<sup>13</sup>** : Selon le Programme des Nations-Unis pour l'environnement, l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressource. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale. Dans ce type d'économie, la croissance des revenus et de l'emploi doit provenir d'investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, renforcent l'utilisation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique et empêchent la perte de biodiversité et de services environnementaux.

**Lutte contre la désertification** : désigne les activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent à: (i) prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, (ii) remettre en état les terres partiellement dégradées, et (iii) restaurer les terres désertifiées.

**Jeunes** : Personnes dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans inclus.

**Parties** : Les structures engagées dans la convention de partenariat. Dans ce cas, il s'agit de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement et Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs.

**Reboisement** : C'est le fait de planter des arbres sur des terrains où il existait des bois qui ont été détruits.

**Travaux d'Intérêt Général** : Travaux à but non lucratif exécuté par les volontaires ou les appelés (à une période donnée) au bénéfice des populations locales ou environnantes.

**Volontaire** : Toute personne qui s'engage pour une durée de six (06) mois au moins à se consacrer, de façon désintéressée, à un projet d'intérêt général dans le cadre du Service Civique National de Participation au Développement.

**Sécheresse** : désigne le phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources en terres.

---

<sup>8</sup> [https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/agroforesterie.php4](https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/agroforesterie.php4)

<sup>9</sup> Décret no 2012/086 du 09 mars 2012 fixant modalités et les conditions de participation, d'encadrement et de coopération au titre du Service civique de participation au développement.

<sup>10</sup> Décret No 2014/0611 PM/du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application des approches à Haute Intensité de main d'œuvre

<sup>11</sup> <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf> (convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques)

<sup>12</sup> <http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/conventionText/conv-fre.pdf> (Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique)

<sup>13</sup> <http://rdee.ca/enjeux/economie-verte/>

## PREAMBULE

L'Agence du Service Civique National de Participation au Développement, dénommé ci-après « *ASCNPD* » et représentant le Gouvernement du Cameroun et l'ONG Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs, ci-après dénommé « *ABIOMeT* »,

*Agissant* selon leur convention de partenariat signée le 8 septembre 2017 dans le but :

- i) de planter 5 000 000 d'arbres pour la protection de l'environnement, atténuer les effets du réchauffement climatique et lutter contre la désertification, avec la participation des jeunes sur toute l'étendue du territoire national;
- ii) d'encadrer et accompagner les jeunes pour leur intégration socio-économique dans le secteur agricole;
- iii) d'éduquer et sensibiliser les jeunes sur la citoyenneté active et l'intégration nationale ;
- iv) de former et outiller les jeunes pour la sensibilisation dans le secteur « eau-assainissement-hygiène »;
- v) de mobiliser les partenaires et les ressources pour la mise en œuvre de la convention;

*Se basant* sur l'expérience acquise de la collaboration entre les deux Parties;

*S'engageant* dans la mise en œuvre du présent Plan de mise en œuvre pour la période de 2018 et 2022;

Ont convenu de ce qui suit :

## PART 1. INTRODUCTION

Ce Plan de mise en œuvre de l'Accord entre ABIOGeT et l'ASCNPD définit le cadre du partenariat et de leur engagement en matière d'encadrement de la jeunesse, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté durant la période 2018-2022, et en accord avec les politiques et les stratégies respectives des deux parties. Le choix des axes d'intervention et de la zone d'intervention prioritaire s'est inspirée de la situation socio-économique et humanitaire actuelle que connaît le Cameroun. Le déploiement de ces axes d'intervention contribue aux politiques de développement du Cameroun que reflètent la Vision 2035 et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), adopté en novembre 2009, et auxquels s'alignent toutes les Stratégies et les Cadres d'intervention en matière de développement.

## PART 2. CONTEXTE ET ENJEUX

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui compte 23,3 millions d'habitants appartenant à 230 groupes ethniques et linguistiques et réparties dans dix<sup>14</sup> régions. Le Cameroun est un pays bilingue, membre de la Francophonie et du Commonwealth. 80% de la population vivent dans 8 régions francophones et les 20 pour cent restants dans 2 régions anglophones. Le territoire est réparti en cinq zones agro-écologiques (voir la Partie 8).

Plus de 61% environ de la population camerounaise vit en milieu rural dont près 78% essentiellement jeune ont moins de 34 ans. La part des jeunes âgés de 15 à 34 ans qui vivaient en 2010 en milieu rural est de 54%, soit 3 684 438 jeunes sur le total de 6 903 215 jeunes âgés de 15 à 34 ans que comptaient le Cameroun en 2010<sup>15</sup>.

La structure de la population par sexe se confirme aussi au niveau des jeunes. Près de 54% des jeunes âgés de 15-34 ans vivant en milieu rural sont de sexe féminin, soit 1 976 753 jeunes filles. Pratiquement 14,4% des jeunes ruraux vit dans le Nord-Ouest, suivi par le Sud-ouest (13,8%).

Le Cameroun est classé 153<sup>ème</sup> sur 188 pays selon l'indice de développement humain<sup>16</sup>. Entre 2007 et 2014, le nombre de pauvres a augmenté de 12 % pour atteindre 8,1 millions<sup>2</sup>. Le taux de pauvreté est de 39 %, et celle-ci est concentrée dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est, où résident 90 % des personnes ayant besoin d'une aide humanitaire<sup>17</sup> (en raison de la situation humanitaire).

### **1.1. Défis environnementaux : combattre le dérèglement climatique et la désertification**

Les défis et les enjeux environnementaux tels que la lutte contre la désertification et les changements climatiques, et la perte de la biodiversité, contre lesquels la communauté internationale s'est engagée en 1992 au Sommet de Rio<sup>18</sup> sont une des priorités du Gouvernement du Cameroun.

---

<sup>14</sup> Adamaoua, Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Ouest, Nord Sud, Nord-Ouest, Sud-Ouest

<sup>15</sup> Fonds International de Développement Agricole (FIDA). République du Cameroun Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-JEUNES) Document de conception

<sup>16</sup> Rapports sur le développement humain (PNUD) – Indice de développement humain, [http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016\\_FR\\_Overview\\_Web.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf)

<sup>17</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Aperçu des besoins humanitaires: [https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/hno\\_cameroun\\_2016.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/hno_cameroun_2016.pdf)

<sup>18</sup> Le Cameroun est signataire des trois conventions de Rio (1992) concernant la lutte contre les changements climatiques, la désertification et la préservation de la biodiversité.

Le Cameroun compte environ 22 millions d'hectares de forêts toutes catégories confondues<sup>19</sup>, soit 46,27% du territoire national. Cependant, à cause de la déforestation, de la dégradation des forêts, de l'avancée du désert, de l'agriculture et de l'urbanisation, le pays perd énormément ses forêts. En dépit de la tendance haussière des valeurs d'indicateurs de suivi de la diminution du couvert forestier au Cameroun à savoir, les taux de déforestation et de dégradation qui sont respectivement de 0,14% et de 0,01%, il convient de souligner qu'il se dessine peu à peu, une tendance à la gestion du patrimoine forestier de plus en plus fondé sur des principes de durabilité<sup>20</sup>.

Les changements climatiques (CC) affectent les cycles saisonniers et constituent une menace importante par rapport à la production végétale et animale de base dans le pays. Ils ont des impacts potentiels sur la sécurité alimentaire et particulièrement sur les populations rurales dont la production agricole dépend essentiellement de la pluviométrie et de la disponibilité de l'eau<sup>21</sup>. Par ailleurs, les populations rurales ont une faible connaissance des changements climatiques, de leurs impacts et des options d'adaptation possibles (par manque d'informations, manque d'analyses précises, manque d'investissements etc.). Les projections climatiques prévoient des changements en termes d'intensité, de distribution spatiale et temporelle de la pluviométrie.

Selon le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (2015), toutes les 10 régions du Cameroun sont vulnérables aux effets des changements climatiques, mais à des degrés différents. Pendant que les populations des régions du grand Nord (Extrême-nord, Nord et Adamaoua) subissent la sécheresse, la désertification, avec pour corolaires l'insécurité alimentaire et la pauvreté<sup>22</sup>, celles de la partie méridionale font face aux effets de la déforestation, la dégradation des forêts, de l'érosion, des inondations, des mouvements des terres. En 2015, en vue de la délimitation des espaces de reboisement dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua, le MINEPDED a conduit une étude sur la dégradation des terres, totalisant à elles seules 8 225 080 ha de terres dégradées<sup>23</sup> (Extrême-Nord : 3 316 770 ha; Nord : 1 663 410 ha; Adamaoua : 3 244 900 ha).

## **1.2. Jeunesse, éducation civique et intégration nationale**

Selon les projections démographiques du bureau central de recensement et des études des populations, les jeunes forment plus du tiers de la population du Cameroun et disposent d'une énergie et d'un potentiel en tant qu'agents de changement social qu'il faut absolument savoir saisir et canaliser. C'est pourquoi il est important de sensibiliser, former et outiller en urgence ces jeunes dans leur rôle de « garants » de l'avenir du pays, dépositaires de l'espoir et de la perspective du Cameroun émergent en 2035.

---

<sup>19</sup> Stratégie 2020 du Sous-Secteur Forêts et Faune du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF, 2012)

<sup>20</sup> Note d'information sur les Sous-secteurs Forêts et Environnement camerounais. Vision, Opportunités, Défis, Potentialités et Expériences en faveur de la Restauration des Terres Dégradées et des Savanes et des Paysages Forestiers dégradés. (MINEPDED/MINFOF/GIZ, 2016)

<sup>21</sup> FIDA : Stratégie du Portefeuille 2015- 2019 : <https://operations.ifad.org/documents/654016/ef7d8796-3238-46a7-bf22-b33a62bbd2c1>

<sup>22</sup> Le récent rapport de l'Institut national de la Statistique du Cameroun (INS) sur la 4<sup>ème</sup> enquête camerounaise auprès des ménages (Ecam 4) réalisée pour 2014 et 2015, relève que l'Extrême-Nord est la région la plus pauvre du Cameroun, avec une population vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1,55\$/jour/hbt), soit 74, 3 %.

<sup>23</sup> Note d'information sur les Sous-secteurs Forêts et Environnement camerounais. Vision, Opportunités, Défis, Potentialités et Expériences en faveur de la Restauration des Terres Dégradées et des Savanes et des Paysages Forestiers dégradés. (MINEPDED/MINFOF/GIZ, 2016)

<sup>23</sup>Emergency Food Security Assessment



Au cours de cette dernière décennie, l'incivisme de la plus part de jeunes et de certains adultes au Cameroun sont à décrier. Le manque chez bon nombre de citoyens, du sens de l'Etat et des Institutions républicaines ; l'émoussement de l'engagement patriotique ; la perte du sens des valeurs traditionnelles positives ; la dégradation de l'environnement ; la marginalisation des femmes de manière générale ; le manque de conscience professionnelle, le laxisme et l'inconscience qui ont valu à la nation divers scandales ; le développement de la corruption ; la dégradation des mœurs ; la persistance des intolérances d'ordre politique, ethnique et religieux ; le développement du banditisme et de la délinquance ; l'instabilité qu'alimentent des foyers de tension d'origines diverses, sont autant de maux qui affectent profondément la société camerounaise et hypothèquent gravement les efforts de développement dans la paix et la tolérance.

A ce tableau, on ajoute la pauvreté, le désœuvrement, la radicalisation, le recrutement des jeunes par des sectes terroristes et des mouvements de revendication, et l'exode rural des jeunes vers les grandes agglomérations et les migrations clandestines vers d'autres cieux.

### **1.3. Crises humanitaires**

Depuis 2014, les crises humanitaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est et, récemment en 2016, les revendications de certains groupes de personnes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ont souligné des vulnérabilités socio-économiques et des obstacles culturels qui compromettent l'intégration des groupes défavorisés, particulièrement les jeunes. Les conflits dans le nord du Nigéria et le nord-ouest de la République centrafricaine contribuent à exacerber la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en provoquant le déplacement des personnes. L'insécurité limite l'accès de l'aide humanitaire dans certaines zones le long des frontières.

Les déplacements des populations internes et l'arrivée massive et par vague des réfugiés nigériens et centrafricains mettent la pression sur les ressources naturelles (Eau-Terres-Forêts). Les communautés hôtes accueillant les réfugiés et les déplacés internes, elles-mêmes vivant dans des conditions précaires, partagent leurs ressources et leurs services déjà limités. Cette situation crée de tensions intercommunautaires entre toutes les couches touchées et les pousse parfois à l'intolérance et à la violence extrême, affaiblissant la cohésion sociale et la confiance envers les autorités. Les jeunes sont en particulier les plus touchés et la protection de l'environnement est compromise.

### **Encadré 1 : Situation de chômage et de sous-emploi des jeunes au Cameroun**

(Extrait du Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020)

Au Cameroun, la situation de l'emploi des jeunes reste largement à améliorer. En effet, le marché de l'emploi des jeunes est principalement caractérisé par :

- (i) Un taux de chômage élargi plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (10,3%) et de 15-34 ans (8,9%) que celui dans l'ensemble de la population (5,7%).
- (ii) Un chômage des jeunes évoluant avec le niveau d'instruction et notamment plus élevé chez les diplômés de l'enseignement supérieur (27,1%). Cette situation traduit la prépondérance de l'inadéquation formation - emploi.
- (iii) Un chômage des jeunes différencié selon le milieu de résidence et selon le sexe. En effet, le taux de chômage des jeunes est plus élevé en milieu urbain (15,5%) qu'en milieu rural (4,3%). Il est de 8,5% chez les jeunes de sexe masculin et de 23,5% chez les jeunes de sexe féminin.
- (iv) **(iv)** Une prépondérance de recours aux canaux informels de recherche d'emploi par des jeunes demandeurs d'emploi. Les agences de placements publiques et privées sont très peu sollicitées par les jeunes (3,5%). Un taux de sous-emploi global<sup>4</sup> plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (84,8%) et 15-34ans (73,1%) que celui de l'ensemble de la population (70,6%). Par ailleurs, sur dix jeunes ayant un emploi, huit sont en situation de sous-emploi en milieu rural et six sur dix sont en milieu urbain.
- (v) Une prédominance du secteur informel dans lequel la grande majorité des jeunes (92%) exercent leur emploi, la part de l'emploi des jeunes dans le secteur formel restant faible (8%). Un revenu mensuel moyen, tiré de l'emploi, plus bas chez les jeunes (32 200 FCFA) que celui de l'ensemble de la population (39 400 FCFA). De plus, le taux d'emploi vulnérable est très important chez les jeunes soient 75,2% pour ceux de 15-24 ans et 69,2% pour ceux de 15-34 ans. Autrement dit, la majorité d'emplois exercés par les jeunes sont vulnérables.

**Tableau 1: Bilan des interventions des programmes et projets inventoriés relatifs à l'emploi des jeunes**

<b>Initiative</b>	<b>Période de référence</b>	<b>Intervention</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Nombre d'emploi direct créés</b>
Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine	2007-2011	Formation	6 000	-
		Placement en emploi salarié	750	750
		Octroi des micro-crédits	3 924	4833
Programme d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs	2007-2012	Installation sur sites aménagés par l'État	481	481
		Subvention financière	3387	3387
		Accompagnement	80	-
Projet d'assainissement de la ville de Yaoundé	2010-2012	N.A	-	751
Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel	2005-2012	Formation	12 620	-
		Octroi des micro-crédits	10 226	10 226
Projet d'insertion socioéconomique des jeunes par la création des micro-entreprises de fabrication du matériel sportif	2007-2011	Octroi des micro-crédits	261	196*
Programme d'intermédiation	2007-2012	Rapprochement de la demande et de l'offre d'emploi	140 256	84 750*
Programme d'emploi diplômé	2007-2012	Stage de pré-emploi en entreprise	2 704	2 163*
Programme des formations professionnelles	2007-2012	Formation	23 486	17 615*
Programme retraite emploi jeune	2005-2013	Stage d'apprentissage d'un jeune à côté d'un employé partant en retraite	90*	72
Programme d'auto-emploi et de micro-entreprises	2007-2012	Formation & financement des microprojets d'auto-emploi ou de microentreprises	3 946	9 000
Programme d'appui au développement des emplois ruraux	2007-2012	Encadrement et installation en auto emploi	18 452	18 452
Programme d'appui au retour des immigrés camerounais	2009-2012	Placement des jeunes installés à l'étranger et désirant travailler au Cameroun	276	276
Programme de développement des secteurs urbains et de l'approvisionnement en eau	2009-2011	N.A	-	N.A
Projet de lutte contre le phénomène des enfants de la rue	2007-2012	Encadrement, formation, insertion des enfants de la rue	N.D.	N.D.
Programme spécial d'appui à l'auto-emploi et à la micro entreprise	2005-2010	Formation & octroi de micro-crédits	4 428	7 100
Programme d'appui à l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur	2003-2013	Orientation des diplômés du supérieur sur le marché de l'emploi	N.D.	-
Promotion de l'approche HIMO dans la construction des infrastructures urbaines	2008-2013	Formation des jeunes aux métiers du secteur urbain	350	N.D.
<b>Total général</b>			<b>231 717</b>	<b>140 274</b>

\*Estimations.

*Source : Étude diagnostic des programmes et projets sectoriels d'insertion des jeunes, Rapport d'évaluation, mars 2014, Primature, repris dans Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020*

## PART 3. JUSTIFICATION

En réponse à la détérioration de l'environnement naturel, et à la montée fulgurante de l'incivisme chez les jeunes et certains adultes, le Gouvernement a pris plusieurs mesures, élaborant Politiques, Stratégies, Plans, Programmes et Projets.

Dans le secteur forestier, la *Stratégie 2020 du Sous-Secteur Forêts et Faune (MINFOF, 2012)* est mise en place, avec pour vision: « *Pour un Cameroun écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel* ». L'objectif global de cette Stratégie est d'améliorer la gestion de la biodiversité du Cameroun pour contribuer à la croissance et la création d'emploi dans un contexte de développement durable.

Pour ce qui est de la lutte aux changements climatiques, contre la désertification et la perte de biodiversité, la ratification des trois conventions de Rio est une des preuves de la volonté politique du Cameroun. Le *Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNACC) (2015)*, le *Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD, 2016 aligné)*, et la *Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB II) (MINEPDED, 2012)* ont été élaborés. Pour chacun de ces documents stratégiques, des Projets ont été élaborés et sont en exécution.

La volonté politique du Cameroun est démontrée lors de la COP21 à Paris (novembre 2015). Dans son plaidoyer<sup>1</sup>, le Président de la République, M. Paul Biya, a réaffirmé l'engagement du Cameroun à réduire de 32% à l'horizon 2035, ses émissions de gaz à effet de serre, à gérer durablement les forêts du bassin du Congo, et à lutter contre la désertification dont l'une des conséquences majeures est la réduction du lac Tchad qui a déjà perdu 90 % de sa surface initiale.

Dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et de l'intégration nationale, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour apporter des solutions aux préoccupations socio-économiques et canaliser l'énergie des jeunes. Parmi ces dispositifs, on peut citer entre autres :

- i. la mise en place en 2009 du Conseil National de la Jeunesse du Cameroun (CNJC) dont la mission est d'assurer l'interface entre les pouvoirs publics et les jeunes. Selon ses principes, le CNJC représente une plate-forme nationale de concertation, d'expression et d'action des associations, organisations et mouvements de jeunes, afin de participer plus pleinement et plus efficacement à la vie de la Nation et au processus de prise de décisions ;
- ii. la création en 2010 de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement<sup>24</sup>. Elle est investie d'une mission de mobilisation des énergies pour le développement économique, social et culturel du pays, et de promotion du sentiment national et patriotique, du sens de la discipline, de la tolérance, de l'intérêt général, de la dignité du travail, de l'esprit civique et de la culture de la paix ;
- iii. la naissance du Plan Triennal « Spécial-Jeunes » prescrit le 10 février 2016 par le Chef de l'Etat, et lancé officiellement le 11 janvier 2017 par le Ministre de la Jeunesse et de

<sup>24</sup> Décret n° 2010/384 du 23 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence du service civique national de participation au développement du Président de la République.

l'Éducation Civique (MINJEC). C'est un programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, programme de formation agropastorale des jeunes; service civique de participation au développement. Ce programme a pour but d'appuyer tous les programmes et projets existants au sein du MINJEC ;

- iv. La création le 23 février 2016 par Décision du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ)<sup>25</sup> au sein des Centre Multifonctionnels de Promotion des jeunes (CMPJ). Cette structure est une plateforme de cartographie, de mobilisation et d'accompagnement des jeunes vers des guichets appropriés à leurs besoins, et a pour mission de faciliter l'accès des jeunes aux institutions et aux programmes/projets dont l'action aurait une incidence sur leur éducation civique, leur insertion sociale et leur promotion économique ;
- v. La création le 23 février 2016 par Décision du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique du Projet de Mise en œuvre du Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ)<sup>26</sup>, dont la mission est de promouvoir l'intégration des jeunes dans les circuits de production par le biais du financement de leurs projets productifs innovants et de la subvention des organisations qui les accompagnent à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat
- vi. La création le 23 février 2016 par Décision du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique du Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U)<sup>27</sup> qui est un mécanisme de mobilisation, de formation et d'accompagnement des jeunes à leur intégration dans des circuits de production. Les cibles du PAJER-U sont les jeunes non-scolarisés et déscolarisés, diplômés ou non, à la recherche ou en attente d'un emploi, âgés de 15 à 35 ans ;
- vii. La création du Programme National de Volontariat (PNV)<sup>28</sup> le 15 février 2017 par Décision du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique, et dont la mission est de promouvoir le volontariat par la mobilisation, la participation citoyenne et la valorisation des compétences de toutes les couches sociales, en vue du développement, de l'intégration nationale et de la cohésion sociale.

Les solutions apportées par le Cameroun et ses partenaires à la crise humanitaire sont visibles mais insuffisantes par rapport à l'ampleur des problèmes réels à résoudre, et au vue de la faiblesse des ressources et de la capacité d'acteurs d'intervention. En plus des actions de protection de l'environnement, l'agriculture doit être boostée pour renforcer la résilience des personnes affectées et relever le niveau de la sécurité alimentaire. Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2018-2020<sup>29</sup> témoigne la volonté du Cameroun et des partenaires à vouloir faire face à cette situation. A cela, s'ajoute le Plan de Réponse Humanitaire Cameroun 2018-2020 (HRP)<sup>30</sup> qui dresse l'état de la situation et les besoins des personnes affectées.

---

<sup>25</sup> Décision No 009/2016/D/MINJEC/CAB du 23 février 2016 du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

<sup>26</sup> Décision No 010/2016/D/MINJEC/CAB du 23 février 2016 du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

<sup>27</sup> Décision No 008/2016/D/MINJEC/CAB du 23 février 2016 du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

<sup>28</sup> Décision No 014-2017/D/MINJEC/CAB du 15 février 2017 du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

<sup>29</sup> [https://www.unicef.org/about/execboard/files/Cameroon-UNDAF\\_2018-2020.pdf](https://www.unicef.org/about/execboard/files/Cameroon-UNDAF_2018-2020.pdf)

<sup>30</sup> [https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/2017\\_hrp\\_cmr\\_2.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/2017_hrp_cmr_2.pdf)

## PART 4. METHODOLOGIE

L'élaboration du présent Plan de Mise en Œuvre (PMO) est orientée par la Convention de partenariat entre l'ASCNPD et ABIOGeT et a suivi une démarche participative, impliquant plusieurs parties prenantes intervenant d'une part au processus de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement, et d'une part, de l'encadrement des jeunes sur la citoyenneté active et l'intégration nationale, d'autre part. Dans cette démarche :

- i. une revue documentaire des publications, lois, règlements, études, actions et expériences des projets liés à la gestion durable de l'environnement et sur les phénomènes de l'intégration nationale et de la citoyenneté en milieu jeune a été faite ;
- ii. des rencontres ont été menées avec les responsables techniques du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC), du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD), du Ministère en charge des Forêts et de la Faune (MINFOF), du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
- iii. plusieurs rencontres d'échanges et de discussions entre les responsables d'ABIOGeT, de l'ASCNPD ont été organisées dans l'objectif de consolider les contributions ;
- iv. des rencontres au niveau stratégique ont été organisées avec les responsables de la Direction des Forêts (Cellule de Reboisement), le Coordonnateur du Programme National du Volontariat, le Point focal de la lutte contre la désertification, le Point focal de la lutte les Changements Climatiques, le Coordonnateur national de l'Observatoire de la Jeunesse (ONJ), afin de mieux les impliquer dans le processus et de capitaliser les expériences passées ;
- v. Un atelier de validation du Plan de Mise en Œuvre a été organisé le 5 février 2018 à Yaoundé.



## PART 5. PRESENTATON DES PARTIES

### 5.1 Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD)

Le Décret N°2010/384 du 23 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement confère entre autres à l'Agence la responsabilité de la mobilisation des énergies pour le développement économique, social et culturel du pays, et de promotion du sentiment national et patriotique, du sens de la discipline, de la tolérance, de l'intérêt général, de la dignité du travail, de l'esprit civique et de la culture de la paix .

L'ASCNPD est placée sous la double tutelle du Ministère de l'Education Civique et du Ministère des Finances.

### 5.2 Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOGeT)

L'Arrêté N° 00000052/A/MINATD/SG/DAP/SDLP/SONG du 15 mars 2017 du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD), pris conformément à la loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales au Cameroun élève au statut d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOGeT), créée le 27 octobre 2004 et dont la mission principale est de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes résultant de la dégradation des ressources naturelles et forestières pour le bénéfice des populations pauvres au Cameroun et ailleurs en Afrique, à travers des projets structurants et intégrés.

L'objectif global d'ABIOGeT est de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes résultant de la dégradation des ressources naturelles et forestières, développer et renforcer la résilience chez les jeunes pour le bénéfice des communautés vulnérables et pauvres au Cameroun et ailleurs en Afrique, à travers des projets structurants et intégrés. De façon spécifique, cet objectif global se décline en six objectifs spécifiques :

- i- améliorer les compétences en foresterie et faune, en agroforesterie, ainsi que contribuer à la préservation de l'environnement;
- ii- développer et renforcer la résilience chez les jeunes à travers des activités de mobilisation et de sensibilisation à l'intégration et la participation citoyenne ;
- iii- encourager l'entreprenariat local au moyen des activités génératrices de revenus ;
- iv- améliorer la qualité de l'eau potable en construisant des puits, et des systèmes de traitement des eaux d'irrigation et de traitement des eaux usées ;
- v- soulager la pauvreté ;
- vi- subvenir aux besoins essentiels des victimes de sinistres.

En décembre 2016, le conseil d'Administration d'ABIOGeT adopte son **Plan d'Action Forestier 2020 (PAFA 2020)** et dont l'objectif général est de contribuer à la gestion durable et participative des ressources naturelles à travers les actions de développement des plantations forestières , de restauration, de conservation et de suivi des forêts et des terres dégradées, grâce à la mobilisation, la sensibilisation et la formation des jeunes. Le plan vise à planter 5 000 000 d'arbres forestier et fruitier.

## PART 6. PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU PMO

Cinq grands principes contenus dans l'encadré ci-après animent et guident la mise en œuvre du PMO.

### **Encadré 2: Les cinq grands principes qui animent et guident la mise en œuvre du PMO**

#### **Principe 1. Collaborer avec des partenaires**

Pour maximiser l'impact des actions, ABIOMeT et l'ASCNPD travaillent avec les partenaires au développement à tous les niveaux, en nouant des alliances et partenariats avec d'autres organismes qui offrent des approches complémentaires capables de gagner la confiance de tous.

#### **Principe 2. Promouvoir le renforcement des capacités**

ABIOMeT et l'ASCNPD feront en sorte que les principaux groupes bénéficiaires concernés, dont elles sont solidaires participant activement à la conception, la mise en application et le suivi évaluation de leurs programmations. Il s'agit de les conduire à être maître de leurs vies, jouir de leurs droits, réaliser leurs aspirations, prendre leurs responsabilités en main, bref s'assumer.

#### **Principe 3. Rendre compte**

ABIOMeT et l'ASCNPD devront rendre compte de nos réalisations à tous leurs partenaires et leurs groupes bénéficiaires.

#### **Principe 4. Rechercher les résultats durables**

Comme ABIOMeT et l'ASCNPD visent les causes profondes des fléaux qui dégradent les ressources naturelles et le civisme, influençant gravement sur la vie des populations en particuliers les jeunes en les rendant vulnérables, mettent au point et utilisent des approches qui assurent que leurs programmations conduisent à des améliorations durables et essentielles dans les vies des jeunes.

#### **Principe 5. Eliminer la discrimination**

Durant toute la période du PMO, ABIOMeT et l'ASCNPD lutteront contre la discrimination et renieront les droits basés sur le sexe, l'ethnie, la classe sociale, la religion, l'âge, le handicap physique, la caste, l'opinion ou l'orientation sexuelle, la nationalité et la race.



## PART 7. ENCRAGE AVEC LES PRIORITES GOUVERNEMENTAUX

Ce Plan de mise en œuvre est en phase avec les objectifs de développement du Cameroun définis dans la Vision 2035 et formés dans le DSRP (2001), puis dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020). Les objectifs du PMO sont aussi alignés avec :

- Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2018-2020) signé entre le MINEPAT et le Système des Nations Unies au Cameroun. Le présent PMO contribue à réalisation des 3 piliers de PNUAD (*Pilier 1* : Développement des opportunités d'emplois décents et de l'inclusion sociale; *Pilier 3*. Éducation et formation professionnelle; *Pilier 4*. Résilience, relèvement précoce et Sécurité alimentaire), eux-mêmes contribuent aux Objectifs du Développement Durable (ODD).
- Le Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ)<sup>31</sup>. Réalisé en 2015 par le Groupe de Travail Interministériel, avec le soutien du BIT et du PNUD, le PANEJ est le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementales en matière de promotion de l'emploi des jeunes ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers au développement. Il a pour objectif d'atténuer l'ampleur de la crise actuelle de l'emploi des jeunes, ciblant 380 000 emplois pour les jeunes d'ici à 2020.
- Le Plan Triennal « Spécial-Jeunes » prescrit le 10 février 2016 par le Chef de l'Etat, et lancé officiellement le 11 janvier 2017 par le Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC). C'est un programme de promotion de entrepreneuriat jeune, programme de formation agropastorale des jeunes; service civique de participation au développement avec emphase sur la promotion des exploitations agro-sylvo-pastorales tenues par les jeunes, à côté des grands classiques PAJER-U, PAIJA ;
- Le Programme National de Volontariat (PNV). Créé par Décision No 014-2017/D/MINJEC/CAB du 15 février 2017 du Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique, portant création, organisation et fonctionnement du Programme National de Volontariat, le PNV a pour mission de promouvoir le volontariat par la mobilisation, la participation citoyenne et la valorisation des compétences de toutes les couches sociales, en vue du développement, de l'intégration nationale et de la cohésion sociale.
- La Stratégie Camerounaise d'Intégration Nationale (SCIN). Élaboré en 2015, elle cerne les principales causes de l'incivisme et du manque d'intégration nationale au Cameroun et propose des salutations;
- La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ). Élaborée en 2016, la vision du Cameroun pour la PNJ est celle de l'émergence d'une jeunesse épanouie, responsable, créative, dynamique et pleinement engagée dans la réalisation des objectifs de développement de la Nation;
- La mise en œuvre des trois Conventions de Rio<sup>32</sup> par le Cameroun. Pour mettre en œuvre ces trois Conventions des Nations Unies, le Cameroun a élaboré un certain nombre de stratégies et plans d'action dont les plus importants sont :
  - i) *la stratégie 2020 du sous-secteur environnement, protection de la nature et développement durable*. Elle comporte quatre programmes:(i) la lutte contre la désertification et les changements climatiques, (ii) la gestion durable de la biodiversité, (iii) la lutte contre les pollutions, nuisances et produits chimiques et (iv) la gouvernance et l'appui institutionnel au sous-secteur;

<sup>31</sup> [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis\\_ababa/---sro-yaounde/documents/genericdocument/wcms\\_451650.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/---sro-yaounde/documents/genericdocument/wcms_451650.pdf)

<sup>32</sup> La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification ; Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ; Convention sur la Biodiversité. <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp317-f.htm> . Le Cameroun a ratifié ces trois conventions (Biodiversité en 1992 ; Désertification en 1997, Changement climatiques en en 1994).
















- i) *le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD, 2016 aligné)*. Deux importants projet au sein du MINEPDED contribue à la réalisation de ce plan d'action : 1) Opération Sahel-Vert (Extrême-Nord), 2) le Projet d'Aménagement Versant de la Benoué (Nord). A ces projets, s'ajoute les initiatives telles que : a) l'AFR100<sup>33</sup> qui vise la restauration des forêts et de la couverture arborée sur plus de 100 millions d'hectares en Afrique subsaharienne d'ici à 2030 et dont le Cameroun s'est engagé à restaurer 12 millions de ses forêts dégradées ; b) le processus de restauration des paysages forestiers (RPF) est lié à l'engagement du Cameroun vis-à-vis de l'Agenda 2030 (ODD), etc.
- i) *le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNACC) (2015)*. Élaboré en 2015 et piloté par le MINEPDED, le PNACC Camerounais a pour objectif de : a) réduire la vulnérabilité du pays aux incidences des changements climatiques en renforçant sa capacité d'adaptation et de résilience; et b) faciliter l'intégration, de manière cohérente, de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient.
- ii) *la Stratégie et Plan d'action national sur la Biodiversité (SPANB II) (MINEPDED, 2012)*. La SPANB II propose une nouvelle orientation de la politique visant à ralentir, voire stopper, la tendance actuelle de perte de la biodiversité comme un moyen d'établir une base naturelle forte, indispensable à l'amélioration de la croissance de l'économie du pays et des conditions de vie de ses habitants. La nouvelle orientation vise à promouvoir des écosystèmes sains et résilients, la durabilité dans l'utilisation de leurs éléments et que les bénéfices générés contribuent à un développement national durable.
- iii) *la Stratégie 2020 du Sous-Secteur Forêts et Faune du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF, 2012)*. La vision du sous-secteur des forêts et de la faune se décline ainsi qu'il suit : « Pour un Cameroun écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel ». Son objectif global est : « la gestion de la biodiversité du Cameroun est améliorée pour contribuer à la croissance et la création d'emploi dans un contexte de développement durable ».
- le Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR). Elaboré en 2016 et sur la base des enjeux et des défis qui interpellent le secteur rural, le Gouvernement se fixe les objectifs majeurs suivants : a) assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des ménages et de la nation ; b) contribuer à la croissance économique et notamment à la croissance des échanges extérieurs et à l'emploi ; c) d) accroître le revenu des producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs, pêcheurs, et des populations riveraines des zones forestières); e) améliorer le cadre de vie des populations rurales ; f) assurer une meilleure utilisation et une gestion durable du capital naturel, base de la production.
- le Plan National d'investissement Agricole du Cameroun (PNIA) (2014). Elaboré le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le développement du secteur rural, il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur à un horizon de sept ans. Son objectif général est de faire du secteur rural un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable.

<sup>33</sup> Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains : un effort mené au plan national, dont l'objectif est de restaurer 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés en Afrique d'ici 2030. L'AFR100 contribue au Défi de Bonn, à l'Initiative africaine pour des paysages résilients (African Resilient Landscapes Initiative, ARLI), au programme 2063 de l'Union africaine, aux Objectifs de développement durable ainsi qu'à d'autres objectifs. <http://www.afr100.org/fr/content/cameroun>

## PART 8. ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des 17 Objectifs de Développement Durable, 15 sont directement en lien avec le PMO.

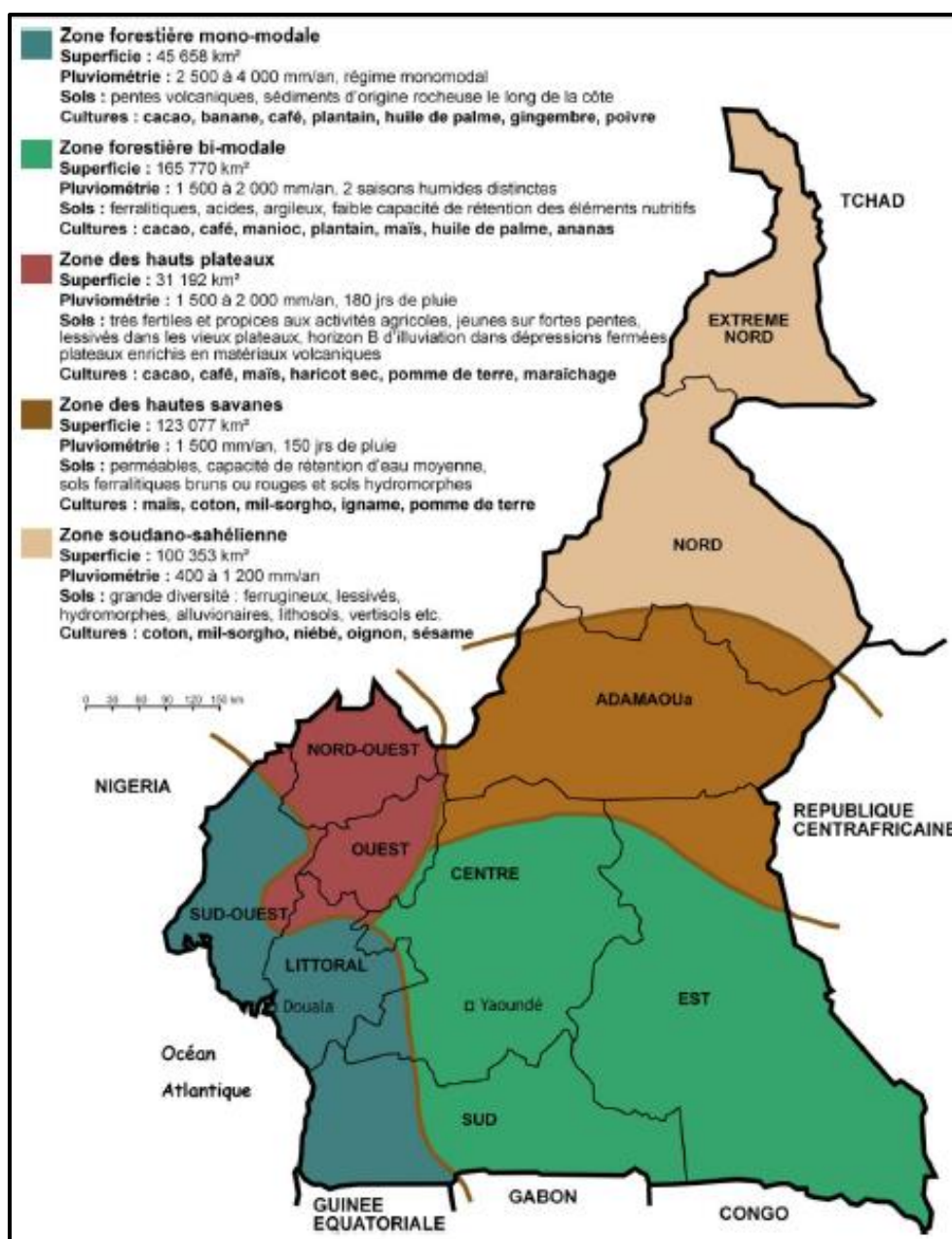
**Tableau 2: Alignement du PMO avec les Objectifs du Développement Durable**

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE			AXES
Objectif 1		Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Axe 1; Axe 2 ; Axe 3; Axe 4
Objectif 2		Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Axe 1; Axe 2
Objectif 3		Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Axe 1; Axe 3; Axe 4
Objectif 4		Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Axe 1; Axe 3; Axe 4
Objectif 5		Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Axe 1; Axe 2 ; Axe 3; Axe 4
Objectif 6		Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Axe 1; Axe 4
Objectif 7		Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	Axe 1; Axe 4
Objectif 8		Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Axe 1; Axe 2
Objectif 10		Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Axe 1; Axe 2
Objectif 11		Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Axe 1; Axe 2 ; Axe 4
Objectif 13		Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Axe 1; Axe 2 ; Axe 3; Axe 4
Objectif 14		Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Axe 1; Axe 3; Axe 4
Objectif 15		Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Axe 1; Axe 2 ; Axe 3;
Objectif 16		Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	Axe 1; Axe 2 ; Axe 3; Axe 4
Objectif 17		Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.	Axe 5
AXES D'INTERVENTION			
Axe 1	Protection de l'environnement et restauration des écosystèmes forestiers fragiles, y compris les mangroves		
Axe 2	Insertion socio-économique par la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole		
Axe 3	Promotion du volontariat, éducation à la citoyenne active et à l'intégration nationale pour un développement durable et participatif		
Axe 4	Vulgarisation des bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation		
Axe 5	Mobilisation des partenaires et la mise en commun des apports		

## PART 9. ZONE D'INTERVENTION

Le Convention de partenariat couvre toute l'étendue du territoire camerounais. Pour permettre de saisir les enjeux territoriaux, environnementaux et sociaux nationaux susceptibles d'affecter ses activités, il s'avère important de donner d'abord une vue synoptique des cinq zones agro-écologiques dont compte le Cameroun.

Situé au fond du golfe de Guinée, sur la côte occidentale de l'Afrique, le Cameroun s'étire sur 1840 Km du Sud au Nord, entre 2° et 13° degré de latitude nord, et 9° et 16° longitude est. Il couvre une superficie de 475 440 Km<sup>2</sup>. Le Cameroun présente une variété de paysages, de zones géomorphologiques et climatiques qui peuvent être regroupées en cinq entités régionales ou zones agro-écologiques distinctes. Il s'agit de: (i) la zone soudano-sahélienne ; (ii) la zone de hautes savanes guinéennes ; (iii) la zone des hauts plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest; (iv) la zone de forêt humide pluviosité monomodale et; (v) la zone de forêt pluviosité bimodale.



**Figure 1** : Zones agro-écologiques du Cameroun. Source: IRAD 2000

Source : <https://www.researchgate.net/publication/286938317> Diagnostic du secteur élaicole au Cameroun

## 9.1 Caractéristiques des zones agro-écologiques

### a) La Zone soudano-sahélienne

La zone soudano-sahélienne, ou zone I, est comprise entre 8°36' et 12°54' de latitude Nord, et 12°30' à 15°42' de longitude Est. Du point de vue administratif, elle correspond globalement aux régions de l'Extrême-Nord et du Nord, soit une superficie de 100 353 km<sup>2</sup>. Selon le PNGE (1996), elle comprend les grandes "régions écologiques" suivantes : Monts Mandara, Plaines de l'Extrême-Nord et une partie de la vallée de la Benoué. Son relief est constitué d'une alternance de plateaux d'altitude moyenne variant entre 500 et 1000 m, de pénéplaines d'altitude variant entre 200 et 300 m surplombées de quelques massifs montagneux et de plaines inondables ou yaérés parsemées d'inselbergs.

Le climat est caractérisé par une saison des pluies monomodale de durée et d'intensité variables avec l'altitude et la latitude de 400 à 1200 mm par an du nord au sud, concentrées sur 4 mois (juin à septembre). Les températures varient dans le même sens, avec des moyennes pouvant atteindre 28° C à Garoua, tandis que les maxima sont de l'ordre de 40 à 45° C en avril.

La diversité pédologique est liée aux contrastes pluviométriques et au relief. Ainsi, les sols à sesquioxydes (sols ferrugineux tropicaux, sols fersiallitiques), les sols hydromorphes et les sols d'alluvions récentes dominantes se retrouvent dans le bassin de la Benoué, tandis que les sols minéraux bruts (lithosols) parfois associés à des sols peu évolués se limitent aux reliefs montagneux. Les vertisols topomorphes et les sols hydromorphes couvrent les plaines inondables du Logone et les zones alluviales du Diamaré. Sur les terres exondées alternent des vertisols lithomorphes associés aux sols vertiques et propices tous les deux à la culture du sorgho de décrue (Mouskouari), des sols ferrugineux plus ou moins lessivés et exploités pour les cultures de saison des pluies et des sols halomorphes (hardé) qui ne sont autres que des vertisols dégradés, plutôt stériles. Le pH dans l'ensemble est supérieur à 5,6.

Du fait des migrations organisées et spontanées, la zone connaît une croissance démographique irrégulière avec un taux d'accroissement moyen annuel de 5,8%, parmi les plus élevés du pays. Sa population, estimée à 4 799 751 millions d'habitants en 2005 (3<sup>ème</sup> RGPH). La forte croissance démographique dans l'ensemble de la zone joue au niveau de la pression sur les ressources naturelles et le processus de dégradation/désertification, dans une zone caractérisée par des écosystèmes relativement fragiles.

La zone est principalement arrosée par le Logone, le Chari, la Benoué. En effet, le réseau hydrographique est constitué de six rivières ou fleuves permanents (le Chari, le Logone, le Mayo-Kébi, la Benoué, le Faro et le Mayo et Deo qui contribuent à l'alimentation des bassins du Lac Tchad, de la Benoué et du fleuve Niger) et de rivières à écoulements saisonniers, appelés "Mayos". Ce réseau est soumis à un régime de type tropical sahélien avec des crues annuelles brutales et des étiages très prolonges. Le régime des cours d'eau est davantage lié à l'importance de la durée de la saison sèche et/ou à la durée/intensité de la saison des pluies, ainsi qu'à un ensemble de facteurs variables relatifs à l'état du sol. La hauteur et la durée des crues sont localement très importantes pour les cultures de décrue et pour les activités agro-pastorales d'une manière générale. La zone dispose également de nombreuses retenues d'eau, vitales pour les populations, au rang desquels le barrage de Lagdo, le lac de Maga et le Lac Tchad.

On peut distinguer les grandes formations végétales suivantes dans la zone soudano-sahélienne: (i) les steppes à épineux ; (ii) la zone sahélienne périodiquement inondée avec de vastes prairies

ou " yaérés " et (iii) les formations soudaniennes d'altitudes, les savanes soudaniennes boisées et les forêts claires sèches soudaniennes. Les espèces herbacées et ligneuses de la savane ont de multiples usages: bois de chauffe, matériaux de construction, outils, meubles, produits de cueillette, pharmacopée, etc. Toutefois, la production du bois de feu et de charbon constitue dans la région, la plus importante forme d'exploitation des espèces ligneuses. Cette exploitation est stimulée par une forte demande au niveau des centres urbains. Les espèces les plus appréciées sont entre autres: *Anogeissus leiocarpus*, *Dalbergia melanoxylon*, *Acacia seyal*, *Dichrostachys cinerea*, *Balanites aegyptiaca*. La surexploitation des ressources ligneuses a induit une forte dégradation du couvert végétal, voire leur raréfaction, ainsi que la modification des écosystèmes et une importante perte en biodiversité. Plusieurs aires protégées sont dénombrées dans cette zone notamment le parc de Waza, la réserve de Kalamaloué, la réserve de Mozogo-Gokoro, la réserve de Kalfou, la réserve de Mokyo, la réserve de Zamay, la réserve de Tchidam, la réserve de Sabakali, la réserve de Amchidéré, la réserve de Moumour, le lac Maga, le Parc national de la Benoué (PNBE), le Parc National de Boubandjidda (PNBJ) et le Parc National du Faro (PNF), etc.

On distingue trois systèmes d'élevage dans la zone: le nomadisme, la transhumance et l'élevage sédentaire (élevage de case). La zone concentrerait 38 % environ du cheptel national. Les éleveurs sont, pour la grande majorité des agro-pasteurs sédentaires, qui confient leurs troupeaux aux bergers lors de la transhumance.

L'état des lieux de la dégradation des terres dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua réalisé entre 2014 et 2015 par le MINEPDED en vue de la délimitation des espaces des reboisements<sup>34</sup> répertorie respectivement 3 316 770 ha; 1 663 410 ha et 3 244 900 ha des terres dégradées à restaurer. Ces trois régions septentrionales sont classées comme zone d'intervention prioritaire no1 dans le cadre de la lutte contre la désertification au Cameroun (PANL/LCD alignée, 2016). Elle s'étend sur une superficie de 163 854 km<sup>2</sup>, soit 35 % du territoire national.

En conclusion, la zone Soudano-sahélienne se caractérise par d'écosystèmes fragiles, une forte densité des populations et une forte pression foncière. Elle est soumise aux effets néfastes de la sécheresse exacerbée notamment par la déforestation et l'érosion des sols.

## **b) La Zone des hautes savanes guinéennes**

La zone des hautes savanes guinéennes se situe entre le 4<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> degré de latitude Nord. Vaste d'environ 123 077 Km<sup>2</sup>, elle recouvre essentiellement la région de l'Adamaoua ainsi que la partie septentrionale (plaine de Tikar) des départements du Mbam (région du Centre) et du Lom-et-Djérem (région de l'Est). Elle couvre 28 % de la superficie du Cameroun et est constituée dans sa grande partie par un vaste plateau d'altitude comprise entre 900 et 1500 m, avec des sommets atteignant 1800 m. Le plateau est surmonté par quelques monts élevés, comme le Tchabal Mbabo (2460 m).

Le climat est de type tropical à pluviométrie bimodale dans des savanes basses du Centre et de l'Est, et de type soudanien, tropical humide à deux saisons par an dans le plateau de l'Adamaoua. La pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1500 mm, avec environ 150 jours de pluies.

---

<sup>34</sup> Note d'information sur les Sous-secteurs Forêts et Environnement camerounais. Vision, Opportunités, Défis, Potentialités et Expériences en faveur de la Restauration des Terres Dégradées et des Savanes et des Paysages Forestiers dégradés. (MINEPDED/MINFOR/GIZ, 2016)

C'est une saison des pluies à configuration monomodale qui dure de mars à novembre, avec des orages au début et un maximum en août (270 mm). Du fait de l'altitude, les températures sont modérées, avec des moyennes mensuelles de l'ordre de 20 à 26° C.

La densité de population est de l'ordre de 11 hab. /km<sup>2</sup> (projection de 15,5 hab./km<sup>2</sup> en 2010). La zone est propice aux activités pastorales et notamment l'élevage bovin qui y regroupe 40% du cheptel national. Le système d'élevage est à 80% transhumant.

Château d'eau du pays sur socle cristallin recouvert de roches granitiques ou basaltiques, il sépare le Cameroun en deux régions hydrographiques distinctes et deux régimes climatiques. Malgré l'importance stratégique des sources d'eau de ce plateau, on observe d'importants problèmes d'érosion des berges et d'envasement, liés à la déforestation et la surexploitation des galeries forestières.

La zone comprend la savane d'altitude de l'Adamaoua, les savanes basses du Centre et de l'Est et la Plaine Tikar. Elle correspond à l'unité phytogéographique guinéenne, qui subit les influences soudanaises dans sa partie méridionale. Ces savanes sont dominées par *Daniella oliveri* et *Lophira lanceolata*. Elles sont fortement influencées par les actions anthropiques, notamment la coupe de bois de chauffage et de service au centre de la lutte contre la désertification dans la zone. Toutefois, contrairement à la zone soudano--sahélienne où la dégradation du couvert végétal est généralisée, elle se limite, surtout, autour des grands centres urbains et le long des axes routiers et autour des barrages de retenue, où on observe une utilisation abusive du bois pour le fumage du poisson. L'Adamaoua compte deux réserves nationales : le parc national du Mbam et Djerem (4 165 km<sup>2</sup> à cheval sur les régions de l'Adamaoua et de l'Est) et le parc national de Boubandjida (à cheval sur les régions de l'Adamaoua et du Nord).

La région comprend des sols ferrugineux avec des intrusions de sols ferralitiques qui recouvrent les roches basaltiques, granitiques et sédimentaires. Ils sont fertiles dans l'ensemble et propices aux activités agricoles. Des indices de minerais sont connus: bauxite, or, fer, étain, saphir. Leur exploitation artisanale anarchique participe des pratiques à l'origine de la dégradation des sols.

Les systèmes de culture traditionnels (orientés vers des cultures vivrières d'autosubsistance) intègrent, de plus en plus, les cultures de rente: maïs en pleine expansion, avec comme centre d'impulsion, la création dans les années 80 du complexe MAISCAM, et surtout coton, avec l'avancée rapide du front cotonnier venant du Nord. La culture de coton est forte consommatrice d'espace et d'intrants.

L'Adamaoua est souvent considérée comme une région à double vocation agricole et surtout pastorale. On estime que la zone regroupe 40% du cheptel national. Les systèmes d'élevage sont extensifs et basés à 80% sur la pratique de la transhumance. L'absence de zonage de l'espace rural de la région est l'une des causes de la gestion déficiente de l'espace pastoral : on assiste à l'expansion des activités agricoles et des aires protégées au détriment de l'espace pastoral, alors que le nombre de têtes d'animaux tend à augmenter notamment en période de transhumance des bovins en provenance du Nord du pays et des pays voisins. L'élevage extensif fait place timidement à un système de "ranching", qui à l'heure actuelle est plutôt une forme d'appropriation des terres. Cette situation est à l'origine de nombreux conflits pour l'utilisation de l'espace et conduit localement au surpâturage et à l'embuissonnement des terres de parcours.

En conclusion, la relative faible densité démographique et les conditions climatiques plus humides réduisent l'acuité du phénomène de désertification dans la zone de hautes savanes guinéennes. Toutefois, l'avancée du front cotonnier et l'intensification des activités agropastorales et d'exploitation forestière, ainsi que l'importance des feux de brousse (tardifs) montrent l'importance de surveiller étroitement les processus de dégradation dans la zone, qui est également une zone de transition.

### c) La zone des hauts plateaux de l'Ouest

La zone des hauts plateaux de l'Ouest, ou zone III, se situe entre 4°54' et 6°36' de latitude Nord et 9° 18' à 11°24' de longitude Est et couvre les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest qui totalisent 31 192 km<sup>2</sup>. Elle offre une grande diversité de reliefs: vers 1240 m d'altitude s'étend le plateau Bamoun; le plateau Bamiléké le surplombe, étirant ses douces croupes basaltiques jusqu'au pied des monts Bamboutos (2740 m); vers 1800 m, les plateaux volcaniques, de Bamenda et les grassfields de Iakiri à Nkambe offrent des paysages de landes.

Dans la région des Hauts plateaux de l'Ouest, les sols sont très variés eu égard à la multiplicité des substrats géologiques qui les portent. Ils appartiennent aux sols ferrallitiques rouges formés sur basalte plus ou moins remaniés et sont généralement fertiles.

Cette zone connaît un climat tropical montagneux de type subéquatorial perturbé par le relief accidenté et caractérisé par une longue saison des pluies (mars-novembre) et une courte saison sèche de 2 à 4 mois. Les précipitations annuelles varient en moyenne selon le relief de 1500 à 2000 mm, avec environ 180 jours de pluies. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 20°C. Au-delà de 1800 m d'altitude, les températures nocturnes peuvent atteindre 0 à 5°C.

La densité de populations varie fortement: de 25 à plus de 1000 hab./km<sup>2</sup>; au niveau du plateau Bamiléké, elle dépend de la fertilité des sols conditionnés par la nature de la roche-mère. Les densités sur basalte sont relativement, partout, supérieures à 200 hab./km<sup>2</sup>. La forte pression démographique conjuguée aux conditions géomorphologiques explique, en grande partie, la tendance rapide à la dégradation des terres dans la région. "

Les Hauts Plateaux de l'Ouest sont considérés comme étant le deuxième château d'eau du Cameroun. Les Monts Bamboutos qui séparent les provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest collectent des rivières alimentant les Bassins du Golfe de Guinée à l'Est et du Niger à l'Ouest. La déforestation des bassins versants et le défrichement des forêts galeries et forêts de raphia au niveau des bas-fonds ont fortement contribué à diminuer la capacité de rétention en eau des sols, entraînant les problèmes de disponibilité en eau.

Les formations végétales se distinguent nettement en fonction des sous zones: plateaux, montagnes, plaine à bas-fonds et zone de transition. Selon Letouzey (1985), la strate herbacée est dominée par *Pennisetum purpureum* et *Imperata cylindrica* et le couvert ligneux est fortement anthropisé. Les formations naturelles sont en recul permanent et estimé, par exemple, à Oku à 25% entre 1987 et 1995 (Check et al. 2000). Les besoins importants en terres de cultures et l'augmentation progressive des superficies mises sous culture au détriment des forêts et pâturages satureront peu à peu l'espace, ou même les plus fortes pentes sont colonisées. Les hauts plateaux abritent plusieurs espèces dont plusieurs endémiques, notamment chez les oiseaux comme le Turaku. Cependant, le braconnage et la disparition des habitats naturels ont considérablement appauvri la faune. Ces changements menacent également le déplacement de certains animaux, comme les buffles dans la localité de Bangand-Fondji (Koung-Khi) venant de l'Adamaoua. On



signale la disparition des éléphants nains de la réserve de faune de Santchou, dans laquelle on recense 10 villages installés peuplés de près de 4000 âmes. Les buffles nains, le singe magistrat (le Colobe), Siatunga et le Guib harnache sont encore présents, mais en voie de disparition et se sont réfugiés dans la partie montagnaise de la réserve.

En dehors de zones inaccessibles et des forêts sacrées (elles aussi en diminution malgré les interdictions), il est difficile aujourd'hui de trouver la forêt dans son état naturel.

La principale activité économique de la région est l'agriculture qui occupe plus de 80% de la population active. Le degré de mise en valeur des terres exploitables avoisine 86 %. Les exploitations agricoles familiales, souvent aménagées en bocages, ont en général moins de 2 ha de superficie. On y pratique une agriculture intensive en deux cycles annuels. L'utilisation des engrais chimiques, très répandue dans les années 80, a connu une chute drastique depuis l'arrêt des subventions. Dans les zones les plus élevées est pratiqué un élevage bovin (14% environ du cheptel national) sur des prairies de plus en plus envahies par les cultures.

La zone des Hauts Plateaux de l'Ouest constitue en soi une entité particulière sur la base des critères d'altitude et de pluviométrie. Cependant, la densité de population, le relief et les modes de mise en valeur du milieu directement liés aux ethnies présentes sont autant de facteurs qui marquent le paysage et permettent de distinguer au moins trois sous-régions, à savoir : (i) le "Pays Bamoun", où la densité de population est moyenne et où de vastes espaces granitiques étaient traditionnellement réservés à l'élevage; (ii) le "Pays Bamiléké", densément peuplé et caractérisé par un paysage bocager typique; la limite entre ces deux "pays" est matérialisée par la vallée du Noun; (iii) les Plateaux du Nord-Ouest ou "Grassfields".

Traditionnellement, la zone des hauts Plateaux avait une double vocation agricole (pentes, plaines, bas-fonds) et pastorale (vers les sommets, zones volcaniques). La région comprendrait encore 14% environ du cheptel bovin national. Toutefois, l'espace pastoral est en diminution constante au profit des cultures: la superficie sous culture aurait pâture aurait diminué de 37%. Le surpâturage et les conflits agriculteurs éleveurs sont les signes les plus apparents d'une concurrence accrue pour les espaces et de la dégradation des ressources pastorales.

En conclusion, les Hauts-Plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest bénéficient des conditions climatiques, hydrologiques et pédologiques relativement favorables, mais l'effet combiné de la géomorphologie et d'une forte pression démographique lui fait subir une forte saturation foncière et une dégradation de ses ressources naturelles.

#### **d) La zone côtière et maritime (zone forestière monomodale)**

La zone est comprise entre 2°6' à 6° 12' de latitude Nord, et 8°48' à 10°30' de longitude Est. Située au fond du Golfe de Guinée, c'est la zone maritime des mangroves constituée des régions du Littoral, du Sud-Ouest, ainsi que la bordure côtière de la région du Sud. Elle s'étend sur 45 658 km<sup>2</sup> environ. Les sols y sont en majorité de type ferrallitique jaune, lessive ou non, peu fertile, à pH acide (3,8 à 4,8), sur roches métamorphiques (pour la plupart) ou sédimentaires (zone littorale), et développant de place en place une certaine toxicité aluminique.

Cette zone se caractérise aussi par une forte concentration humaine. Les activités industrielles, agricoles, portuaires et pétrolières qui y sont développées en font une zone d'immigration importante (respectivement 52,3 % et 51,6 % d'hommes dans les régions du Littoral et du Sud-ouest). La densité moyenne de la population y est de 132,6 habitants/km<sup>2</sup>

Région de basses terres aux sols ferrallitiques sableux à sablo argileux, la zone possède de grandes potentialités agricoles en raison du climat, des sols et des moyens de communication. Les sols subissent une influence des remontées d'eau marine et du balancement des marées à l'origine de l'érosion côtière. La partie Nord du littoral est caractérisée par des andosols riches et profonds supportant de grandes plantations industrielles de bananes plantain, hévéa, thé, palmier à huile, et, par ailleurs, les cultures vivrières (tubercules, maïs, haricots) et maraichères. La partie Sud est caractérisée, du point de vue plantations industrielles, d'hévéa et de palmiers à huile.

Le climat est de type « camerounien », très humide et chaud, variante du climat équatorial. Les pluies sont abondantes (en moyenne 2500 à 4000 mm, à l'exception de la localité de Debundscha considérée comme l'une des régions les plus pluvieuses du monde, avec 11000 mm d'eau par an) et tombent suivant un régime pluviométrique monomodal avec une saison sèche très peu prononcée. La température varie entre 22°C et 29°C et l'humidité de l'air entre 85 et 90 %, d'où le caractère lourd de l'atmosphère. Des plantations villageoises portant sur les mêmes spéculations se sont développées autour de la plupart des agro-industries (SOCAPALM, CDC, HEVECAM, ...) dans lesquelles elles sont plus ou moins intégrées. La pêche maritime est également une activité importante des populations côtières. L'enclavement des zones de production, la menace des pollutions industrielles sur les ressources halieutiques et le **défrichement des mangroves qui constituent des zones de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques, sont donc des problèmes importants pour la zone**. A l'heure actuelle, près de 55 % de la superficie cultivable serait mise en valeur, dont 60 % pour les plantations industrielles de palmiers à huile, hévéa et bananiers. Des plantations villageoises portant sur les mêmes spéculations se sont développées autour de la plupart des exploitations agro-industrielles au sein desquelles elles sont plus ou moins intégrées (SOCAPALM, CDC, HEVECAM).

Le réseau hydrographique comprend des fleuves qui se jettent dans la mer, à travers des mangroves et large zone estuarienne. La flore de la mangrove n'est pas très diversifiée. Elle est composée principalement de *Rhizophoras* (palétuviers rouges) en contact régulier avec les eaux saumâtres, et d'*Avicennia* (palétuviers noirs). Cette mangrove, qui fonctionne, entre autres, comme zone de peuplement et de frayère pour plusieurs espèces de poissons et crustacés, est menacée par les activités de pêche et par différentes formes de pollution (impact de l'exploitation pétrolière).

#### **e) La Zone des forêts tropicales (zone forestière bi-modale)**

Zone forestière bi-modale, elle couvre le Centre, le Sud et l'Est. Cette entité écologique qui s'étend entre le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> degré de latitude nord comprend les forêts dégradées du Centre et du Littoral, ainsi que la forêt dense humide du Sud et de l'Est. Elle s'étend sur la majeure partie du plateau sud-camerounais entre 500 et 1000 m d'altitude, avec 165 770 Km<sup>2</sup>.

Elle est caractérisée par un climat subéquatorial de type Congo guinéen, avec deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluies: une petite saison sèche de juillet août; une grande saison des pluies de septembre novembre; une grande saison sèche de décembre à février et une petite saison des pluies de mi-mars à juin. La pluviométrie moyenne varie entre 1500 à 2000 mm sur 10 mois. La température moyenne annuelle est relativement constante (de l'ordre de 23 à 27°C). L'humidité relative et moyenne est supérieure à 80%.

Les sols de la région sont ferrallitiques, rouges et argileux. Ils sont généralement profonds et riches en matière organique. Ils sont, cependant, fragiles une fois défrichés et souvent dégradés.

Du point de vue agricole, les petites exploitations familiales (bases sur des systèmes de culture sur brûlis extensifs et l'association entre cultures vivrières et cultures pérennes (café, palmier à huile, fruitiers) côtoient les grandes exploitations agro-industrielles et les sociétés d'exploitation forestière, toutes deux fortes consommatrices d'espaces et destructrices des écosystèmes naturels.

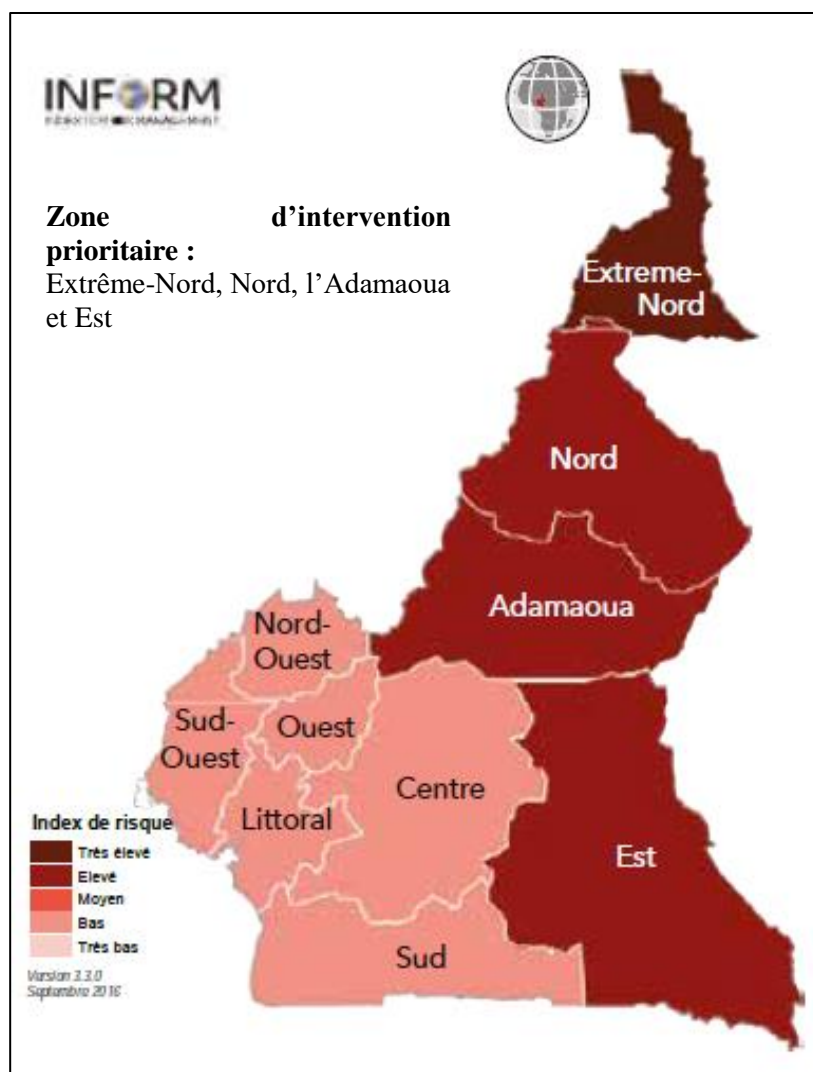
La zone, qui abrite la capitale Yaoundé, connaît une densité de population moyenne de 42,7 hab./km<sup>2</sup>, avec d'importantes variations: moins de 10 hab./km<sup>2</sup> au Sud-est et plus de 100 hab./km<sup>2</sup> dans la Lékié au Nord de Yaoundé. On note une urbanisation rapide à la faveur de migrations dans la région du Centre, où près de 60% de la population de la région est urbaine contre moins de 15 % au Sud et à l'Est.

Le réseau hydrographique de la zone forestière est relativement dense. Il est formé de nombreux cours d'eau qui font partie des bassins du Congo et de l'Atlantique. Ce riche réseau offre d'importantes possibilités d'utilisation (hydroélectricité, avec les Barrages d'Edéa et de Lom Pangar, agriculture irriguée, élevage et pêche). Les principales cultures sont : cacao, café, manioc, plantain, maïs, huile de palme, ananas.

Le couvert végétal est constitué, d'une part, par la forêt dense sempervirente de basse et moyenne altitude et atlantique de moyenne altitude, et, d'autre part, par la forêt dense humide semi-décidue de moyenne altitude où on peut distinguer une partie méridionale (forêt hémio-mbrophile congolaise), ainsi que par une frange septentrionale (forêt hémio-mbrophile à Sterculiacées). Cette végétation abrite une faune diversifiée constituée de rongeurs, de primates, de reptiles et d'insectivores. La forêt est inégalement exploitée et/ou dégradée par les sociétés d'exploitations forestières et/ou agro-industrielles et par la pression démographique. L'exploitation forestière et l'avancée de l'occupation et des activités humaines constituent les principales menaces au maintien du couvert végétal de la région. Dans ce contexte, les impacts de certaines activités industrielles sur la biodiversité sont particulièrement importants, comme l'oléoduc Tchad-Cameroun, les constructions routières et l'exploitation minière et pétrolière.

Les informations permettant de décrire les zones agro-écologiques ont été entre autres tirées du Plan d' Action National de Lutte Contre la Désertification (2007) et de la Stratégie nationale sur la gestion durable des eaux et des sols dans l'espace agro-sylvo-pastoral au Cameroun (2007).

## 9.2 Zone d'intervention prioritaire



**Figure 2: Zone d'intervention prioritaire**

**Source :** Aperçu des besoins humanitaires, 2017

A cause des impacts de la triple crise humanitaire liée aux conflits dans la région du Bassin du Lac Tchad, en République centrafricaine ainsi qu'à une vulnérabilité chronique entraînant des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, le cadre et les conditions de vie des camerounais se sont de plus en plus détériorés.

Depuis 2015, le nombre de réfugiés et de camerounais déplacés internes s'est accru, et ce d'autant plus à l'Extrême-Nord. Selon le Plan Réponse Humanitaire Cameroun 2017-2020 (déc. 2016), on estime que 2,9 millions de personnes ont urgemment besoin de protection et/ou d'assistance la plus élémentaire. La grande majorité de ces personnes (1,2 million des 1,5 millions) se trouve dans 4 régions du Cameroun dont l'Est, l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord<sup>35</sup>.

En effet, l'Extrême-Nord du Cameroun est la région la plus affectée par la crise humanitaire. En 2016, elle a continué à subir de violentes attaques perpétrées par Boko Haram. Ces attaques ont causé l'arrivée régulière et continue de 86 400 réfugiés nigériens recherchant la sécurité au Cameroun, entraînant également le déplacement forcé d'environ 199 000 habitants. L'ensemble des personnes déplacées dans l'Extrême-Nord en 2017 est près de 325 589<sup>36</sup>. Quant aux réfugiés centrafricains qui résident les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord, leur nombre est estimé à près de 276 000<sup>37</sup>.

Plusieurs rapports indiquent que Boko Haram a recruté des combattants dans la région de l'Extrême-Nord, en particulier les jeunes désœuvrés et sans emploi. L'identification des alternatives économiques à court terme, à moyen et à long terme, des activités génératrices de revenus (AGR), d'emplois d'urgence, émerge comme une priorité pour prévenir la propagation de l'insécurité.

<sup>35</sup> [https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/2017\\_hno\\_cmr\\_1.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/2017_hno_cmr_1.pdf)

<sup>36</sup> Déplacement Tracking Matrix/OIM, Juin 2017

<sup>37</sup> Plan Réponse Humanitaire Cameroun 2017-2020 (déc. 2016)

En outre, l'augmentation et les déplacements non contrôlés des personnes ont une répercussion néfaste sur l'environnement et limitent l'accès aux ressources naturelles (bois, sol et eau), aux services d'hygiène et à l'assainissement, créant ainsi des conflits entre les réfugiés et les communautés hôtes. La pression sur les forêts et les terres agricoles, et la protection de l'environnement devient de plus en plus compromettante. Selon le Ministère des Forêts et de la Faune, l'énergie domestique utilisée par les ménages dépend à plus de 95 % de la biomasse forestière, et les experts dans le domaine pensent que la forêt restera encore pendant des décennies la principale source d'énergie domestique au Cameroun. Le présent Plan de mise en œuvre définit les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est, comme sa zone d'intervention prioritaire.

## **PART 10. DESCRIPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

### **10.1 But**

Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement du Cameroun, formulé dans sa VISION 2035: « Le Cameroun, un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité" et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui ambitionne d'œuvrer en faveur d'une " Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale », formulés dans le DSRP (2001), puis dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020).

### **10.2 Objectif global**

Contribuer aux efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques en matière de jeunes, notamment l'intégration nationale, l'insertion socio-économique, la cohésion sociale et la culture de l'esprit de paix et du vivre ensemble, d'une part, et de la lutte contre les changements climatiques et l'avancée du désert, d'autre part.

### **10.3 Durée**

La durée du présent Plan de mise en œuvre est de 5 ans (2018-2022)

### **10.4 Portée**

Dans les 10 régions du Cameroun.

### **10.5 Bénéficiaires directs**

Les principaux bénéficiaires sont :

- a) Les jeunes (filles et garçons) de moins de 17 ans, en milieu scolaire ou extrascolaire ;
- b) Les jeunes volontaires de 17 à 35 ans, avec ou sans compétences professionnelles à l'attente ou à la recherche d'un engagement dans une activité de développement ou d'intérêt général ;
- c) Les personnes âgées de plus de 35 ans, avec ou sans compétences professionnelles à l'attente ou à la recherche d'un engagement d'un engagement dans une activité de développement ou d'intérêt général.

### **10.6 Impacts :**

- a) Amélioration de l'intégration nationale, de la cohésion sociale et de l'esprit civisme des jeunes, ainsi que leur participation accrue aux projets de développement à travers le pays ;
- b) Adoption accrue par des communautés, en particulier les jeunes, des meilleures pratiques de protection de l'environnement liées à la préservation des écosystèmes forestiers et au secteur « Eau – Assainissement – Hygiène ».

### **10.7 Axes d'intervention de la convention**

Le partenariat porte principalement sur les cinq axes d'intervention suivants :

- a) Protection de l'environnement et restauration des écosystèmes forestiers, y compris les mangroves;
- b) Insertion socio-économique par la promotion de l'entreprenariat dans le secteur agricole ;
- c) Promotion du volontariat, éducation à la citoyenneté active et à l'intégration nationale pour un développement durable et participatif ;
- d) Vulgarisation des bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation;
- e) Mobilisation des partenaires et la mise en commun des apports.

## 10.8 Budget indicatif par résultat

**Tableau 3: Budget indicatif du PMO en \$**

Budget indicatif du PMO en \$							Résumé des résultats
Résultats	Total	2018	2019	2020	2021	2022	
<p><b>Résultat 1</b> : Augmentation des actions de reboisement, de régénération forestière et des bonnes pratiques agroforestières qui permettent de lutter contre les changements climatiques, la désertification et préserver la biodiversité.</p>	4 959 091	1 138 636	1 103 182	908 182	900 000	909 091	<p>5 000 000 d'arbres seront plantés à travers des chantiers de reboisement HIMO ; ce qui équivaut à 12 500 ha de paysages forestiers et de terres dégradées à restaurer. Pour y parvenir, 15 pépinières de références seront installées et des micro-pépinières de production de plants forestier et fruitier détenues par des jeunes entrepreneurs et employant d'autres jeunes seront promues à travers les 10 régions du Cameroun. Plus de 10 000 jeunes seront mobilisés dont 8000 auront une formation sur la sylviculture et la régénération forestière. 500 clubs des amis de la nature seront créés au sein des écoles. 10 000 affiches de sensibilisation seront conçues et diffusées.</p>
<p><b>Résultat 2</b>: Développement des petites entreprises vertes détenues par des jeunes entrepreneurs, capables d'améliorer leurs revenus et de booster l'économie locale et régionale.</p>	1 772 727	354 545	418 182	290 909	354 545	354 545	<p>Il s'agit de promouvoir l'économie verte grâce à l'entrepreneuriat écologique des jeunes et au développement des systèmes agroforestiers innovants et productifs. Un répertoire d'environ 12 000 jeunes entrepreneurs sera établi dans le but de créer 5 000 coopératives agricoles détenues par les jeunes. Les membres des coopératives recevront les connaissances et les compétences liées aux thèmes: montage de projets, recherche de financement, entrepreneuriat, développement des chaînes de valeur, leadership et bonnes pratiques agricoles. L'amélioration des revenus des jeunes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle seront au centre des préoccupations.</p>
<p><b>Résultat 3</b> : Amélioration accrue de la participation des jeunes dans le volontariat et dans les actions de promotion du « vivre ensemble »</p>	1 368 182	231 818	281 818	268 182	304 545	281 818	<p>Il s'agit de susciter un changement positif dans le comportement civique des populations, en particulier chez les jeunes. 50 campagnes d'éducation et de sensibilisation seront organisées sur la citoyenneté active et l'inclusion sociale, la promotion de l'égalité entre les sexes et le genre et le respect de la diversité en milieux scolaires et extrascolaires; 800 Clubs «Cohésion sociale, Paix et Sécurité » seront créés dans des</p>

Budget indicatif du PMO en \$							Résumé des résultats
Résultats	Total	2018	2019	2020	2021	2022	
							écoles et 1000 Comités «Cohésion sociale, Paix et Sécurité » seront créés dans les communautés. 5 500 jeunes seront formés sur le secourisme et une plateforme numérique pour la sensibilisation des jeunes sera mise en place.
<b>Résultat 4</b> : Meilleure appropriation des bonnes pratiques « Eau-Assainissement-Hygiène » par les communautés, relatives à l'utilisation des installations sanitaires, des points d'eau et des mesures d'hygiène, capables de prévenir la lutte contre les maladies d'origine hydrique et d'atténuer les effets potentiels des changements climatiques	881 818	183 636	183 636	165 455	183 636	165 455	Le Plan de mise en œuvre vise à sensibiliser 10 000 ménages sur la gestion des déchets et sur l'utilisation des installations d'assainissement, et 5 000 commerçants sur la gestion des déchets. 1000 Clubs EAH en milieu scolaire seront créés et 5000 Kits d'hygiène seront fournis aux filles dans des établissements scolaires. 500 comités EAH seront créés au sein des communautés. Pour renforcer la sensibilisation 15000 affiches seront conçues et diffusées
Coordination	1 347 273	269 455	269 455	269 455	269 455	269 455	
<b>Total</b>	<b>10 329 091</b>	<b>2 178 091</b>	<b>2 256 273</b>	<b>1 902 182</b>	<b>2 012 182</b>	<b>1 980 364</b>	

NB : Le détail du budget est disponible à la page 62



## 10.9 Description des axes d'intervention et objectifs poursuivis

Le Plan de mise en œuvre présente cinq (05) axes d'intervention, dont 4 axes opérationnels et un axe pour le plaidoyer, la mobilisation des partenaires et des ressources.

### **Axe 1 : Protection de l'environnement et restauration des écosystèmes forestiers fragiles, y compris les mangroves.**

*L'objectif poursuivi est d'encourager le reboisement/boisement, la régénération forestière et l'agroforesterie en vue de lutter contre la désertification et les changements climatiques et de préserver la biodiversité.*

#### **Contexte et enjeux :**

Les forêts camerounaises couvrent une superficie de 22,5 millions d'hectares soit 48 % du territoire national (De Wasseige et al, 2009). Ces formations végétales sont fortement exploitées. Les changements climatiques ont des conséquences variées sur cet écosystème diversifié. Ils affectent différemment les forêts des zones méridionales de celles des zones septentrionales. Ils sont également responsables de l'avancée du désert dans la zone septentrionale, de la dégradation forestière, de la diminution de la biodiversité et de la destruction des habitats de la faune et des espèces fauniques.

Selon le MINFOF (2003) dans « *Stratégie du Sous-secteur forêts et faune* », selon les régions et les zones agro-écologiques, les forêts sont sur une tendance plus ou moins accentuée à la diminution des superficies et à une réduction de leur valeur en bois d'œuvre ou en bois de service. Cette tendance est d'autant plus forte que l'on se situe à proximité des agglomérations urbaines principales et dans les zones de savanes. Il s'agit de renforcer la mise en œuvre des stratégies visant à reboiser les zones déboisées, à planter de nouvelles zones, notamment pour limiter les avancées du désert, à créer des zones vertes dans et autour des villes et à régénérer les forêts exploitées. Le principal marché provoquant des pertes de surfaces forestières (conjointement avec l'agriculture elle-même) est celui du bois énergie dans les zones sèches. C'est donc dans toutes les régions de savanes que doivent se concentrer en priorité les efforts de reboisement, d'afforestation et de régénération, notamment en partenariat avec les communes qui doivent toutes pouvoir disposer d'une forêt communale en mesure d'approvisionner leurs zones urbaines en bois-énergie.

Cet axe d'intervention contribue spécifiquement à l'atteinte des objectifs 13 et 15 des ODD, respectivement: « **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** », et « **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité** ».

L'agroforesterie est le mode de reboisement le plus intégré et le plus adapté qui soit, associant plantations ligneuses et cultures agricoles, pour ces régions à la sécurité alimentaire fragile. ABIOGeT et l'Agence du Service Civique de Participation au Développement doivent collaborer dans ce domaine avec les autres administrations concernées pour amener les acteurs (Communes, communautés locales, ONG, Chefferies, etc.) à adopter des méthodes permettant de produire le

bois et le charbons de bois nécessaires aux populations tout en permettant la production agricole et d'élevage tout aussi nécessaire.

Pour mieux orienter les actions de foresterie et de sylviculture dans le cadre de ce Plan de mise en œuvre, les problèmes et les enjeux de dégradation des ressources naturelles par Zone agro-écologique sont présentées dans le tableau ci-dessous:

**Tableau 4: Principaux Problèmes et enjeux écologiques par zone agro-écologique**

Zones agro-écologiques	Principaux problèmes et enjeux écologiques
<b>Zone soudano-sahélienne</b>	Avancée du désert, Érosion et perte des terres et de la fertilité; Sécheresse; Inondations; Surpâturage; Feux de brousse; Perte de la biodiversité; Braconnage
<b>Zone des hautes savanes guinéennes</b>	Surpâturage; Érosion des terres; Feux de brousse; Dégradation des écosystèmes forestiers; Mouvements de terrain.
<b>Zone des hauts plateaux de l'ouest</b>	Encroûtements et perte de terres arables, Glissement de terrain; Érosion et perte des terres
<b>Zone côtière et maritime</b> (zone à pluviométrie monomodale)	Inondations; Diminution des superficies des mangroves; Déforestation; Glissement de terrain; Dégradation des forêts; Perturbation des activités agricoles
<b>Zone des forêts tropicales</b> (zone à pluviométrie bimodale)	Déforestation et dégradation des forêts; Braconnage; Perte de la biodiversité

**Tableau 5: Résultats attendus et activités à réaliser de l'axe 1**

<b>Axe 1 : Protection de l'environnement et restauration des écosystèmes forestiers fragiles et des mangroves dégradés pour une économie verte</b>		
<b>Objectif poursuivi</b>	Encourager le reboisement/boisement, la régénération forestière et l'agroforesterie, en vue de lutter contre la désertification et les changements climatiques et de préserver la biodiversité.	
<b>Résultat 1</b> : Augmentation des actions de reboisement, de régénération forestière et des bonnes pratiques agroforestières qui permettent de lutter contre les changements climatiques, la désertification et préserver la biodiversité		
<b>Approches</b>	Haute Intensité en Main d'œuvre ; Travaux d'Intérêt Général; Formations; Sensibilisations ; Collaboration ; Plaidoyer ; Agroforesterie	
<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Création des pépinières de référence	Les pépinières de référence créées dans les 5 zones agro-écologiques du Cameroun	Nbre de pépinières
Production de plants	Un million de plants sont produits par an	Nbre d'arbres produits par an
Organisation des chantiers de reboisement HIMO	Les chantiers de reboisement organisés chaque année dans toutes les zones les agro-écologiques	Nbre d'arbres plantés Nbre d'ha plantés
Formations et accompagnement des jeunes volontaires et entrepreneurs sur la sylviculture et la régénération forestière	Les jeunes volontaires et entrepreneurs formés et suivis dans la sylviculture et la régénération forestière	Nombre de jeunes bénéficiaires
Création et animation des clubs des amis de la nature dans les établissements scolaires	Les jeunes en milieux scolaires, étudiants sont sensibilisés sur les enjeux de protection de l'environnement	Nombre de clubs créés et de jeunes touchés
Production et diffusion des affiches de sensibilisation	Les messages sur la préservation des forêts et la protection de l'environnement sont diffusés.	Nombre d'affiches produites et diffusées

## Notion sur l'économie verte :

Selon Karl Burkart, l'économie verte est basée sur six secteurs principaux :

- **Aménagement du territoire** : il vise une économie circulaire, une production propre, une gestion plus rationnelle des milieux en recherchant la préservation des *écosystèmes* et l'intégrité de la *Biodiversité*, concept qui est au cœur du mot « vert ». Ce secteur englobe : *l'agriculture écologique*, la conservation des habitats, la *reforestation* et des modes doux de *silviculture*, la *création ou gestion de parcs et les forêts urbaines*, la *protection des sols* et des milieux en général. Dans ces domaines, toute précaution non prise à temps conduira à une surcharge ultérieure des coûts voire à des dégradations irréversibles. Il s'agit ici d'intégrer une approche écosystémique à l'économie, ce qui implique de comprendre et évaluer les *écosystèmes* et la *Biodiversité*.
- **Énergie renouvelable** : par évidence ce secteur est devenu porteur et avantage l'augmentation des bénéfices pour les pays producteurs de technologie. Mais même avec un coût élevé pour les pays acheteurs, il a le mérite de conduire à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- **Gestion de l'eau** : l'optimisation de la production et de la distribution comme aussi le recyclage ou la préservation sont les voies possibles de la rationalisation du capital eau-vie. La lutte contre le gaspillage pousse aussi à revoir ce qu'il faut utiliser comme arbres pour un reboisement ou un embellissement. L'utilisation de l'eau potable dans des procédures gourmandes comme le lavage et l'industrie sont donc à bannir. Le traitement des eaux ne doit en aucun constituer ou générer des sources nuisibles à la santé et à l'environnement.
- **Gestion des déchets** : leur mauvaise gestion entraîne, en plus à la dégradation de la nature, des coûts plus élevés pour freiner leurs actions. L'amélioration de la collecte, du transport et la réutilisation relèvent de la culture et de l'organisation des sociétés. Les pratiques ne sont pas les mêmes selon les milieux, urbains ou ruraux mais le principe est le même pour proposer une rationalisation de la consommation à la base et une meilleure gestion par la suite pour augmenter et accélérer leur récupération. La valorisation constitue un meilleur compromis pour assurer des valeurs ajoutées.
- **Construction écologique** : on vise ici l'utilisation de matériaux locaux, ou ceux qualifiés de renouvelables et ayant subi une amélioration donnant une valorisation et même une valeur ajoutée sans nuisibilité grandiose de l'environnement dans le processus de leur préparation. Ce domaine englobe aussi les constructions bioclimatiques économisant la consommation de l'énergie pour le chauffage de l'eau et l'accès à l'air conditionné.
- **Moyens de transport** : à court terme par l'optimisation de l'utilisation des énergies fossiles en augmentant l'efficacité et en contrôlant des émissions. À long terme le basculement vers l'utilisation des énergies renouvelables. L'amélioration des services comme le transport collectif innovant, le planning et les choix de réseaux efficaces sont aussi visés. L'utilisation des ressources biologiques ayant une performance sont recherchées.

## Axe 2 : Insertion socio-économique par la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole

*L'objectif poursuivi est de promouvoir l'entrepreneuriat et l'insertion socio-professionnelle des jeunes, axés sur les activités agropastorales, tout en renforçant leurs capacités technique et managériale.*

### *Contexte et enjeux :*

Plus de 61% environ de la population camerounaise vit en milieu rural. Cette population est essentiellement jeune avec près de 78% ayant moins de 34 ans. La part des jeunes âgés de 15 à 34 ans qui vivaient en 2010 en milieu rural est de 54%, soit 3 684 438 jeunes sur le total de 6 903 215 jeunes âgés de 15 à 34 ans que comptaient le Cameroun en 2010<sup>38</sup>.

Quantitativement, huit pauvres sur dix vivent en milieu rural. La pauvreté touche particulièrement les exploitants agricoles (57%), les dépendants agricoles informels (54%) et ceux du secteur informel et les sans-emplois en zones urbaines (40%). Les exploitants agricoles représentent deux tiers des pauvres du pays<sup>39</sup>. Au rang des facteurs incriminés, on peut noter: l'enclavement des zones rurales, l'inorganisation des marchés qui rendent les débouchés pour les productions des zones rurales

particulièrement

inaccessibles, l'archaïsme des méthodes culturales qui pénalise la productivité et, le difficile accès aux financements. Ce dernier facteur est l'un des plus déterminants car il annihile tous les efforts des

Cet axe d'intervention contribue spécifiquement à l'atteinte des objectifs 2 et 8 des ODD, respectivement: **« Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »** et **« Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »**.

populations les plus défavorisées pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. En l'absence de financements et d'encadrement, il ne leur est, en effet, pas possible d'acquérir les intrants, de se nourrir, de se soigner ou de scolariser leurs enfants.

Le financement et l'accompagnement des jeunes dans le secteur agropastoral sont pris en compte dans plusieurs programmes et projets dont le **PEA-Jeunes**, et le **Plan Triennal Spécial Jeunes**. Le secteur agricole facilite le développement des activités génératrices de revenu, et est l'un des leviers de la croissance économique au Cameroun. . La formation et l'emploi des jeunes est un enjeu pour le développement du Cameroun.

Le présent PMO entend renforcer les capacités des jeunes dans ce secteur, ainsi que sur les démarches devant aboutir au financement de leurs projets agricoles. Les activités de production, de transformation et de commercialisation, sont quantitativement les plus importantes, puisque les revenus générés peuvent permettre de faire face aux besoins sociaux de base. Dans le cadre d'un plan d'affaire, les activités doivent bénéficier de financement concernent par exemple: a) les investissements productifs; b) les travaux de préparation des champs; c) l'acquisition d'intrants agricoles et d'élevage; d) le conditionnement et le stockage des productions dans

<sup>38</sup> FIDA : <https://operations.ifad.org/documents/654016/5322047f-347a-4403-924b-fc0836a7126a>

<sup>39</sup> [https://www.jica.go.jp/english/our\\_work/thematic\\_issues/agricultural/pdf/cameroon\\_fr.pdf](https://www.jica.go.jp/english/our_work/thematic_issues/agricultural/pdf/cameroon_fr.pdf)

l'attente de meilleurs cours (crédits soudure); et e) la commercialisation des produits. Il s'agit aussi de développer et de maîtriser les chaînes de valeur des produits éligibles.

Les contraintes à la demande en services financiers ruraux qui fragilisent la position des demandeurs. De tels services incluent, entre autres : a) la dispersion et la petite taille des exploitations ainsi que les méthodes archaïques de production et la faible utilisation d'intrants qui expliquent la faible productivité et par conséquent l'impécuniosité des populations rurales ; b) les nombreux aléas des activités rurales ; c) les mauvaises conditions de stockage (absence de locaux, mauvais conditionnement, impossibilité de financer la soudure) ; d) la mauvaise maîtrise des circuits de distribution/commercialisation ; e) le faible taux de renouvellement des effectifs agricoles sous la pression de l'exode rural ; f) le faible niveau de production et de productivité ; g) l'insuffisance de l'encadrement du secteur rural même si certaines organisations paysannes tentent avec la faiblesse de leurs moyens d'organiser les populations rurales ; h) le coût élevé des transactions du fait de la faiblesse des infrastructures ; et i) la rareté des garanties fiables pouvant être apportées par les populations rurales.

**Tableau 6: Résultats attendus et activités à réaliser de l'axe 2**

<b>Axe 2 : Promotion de l'insertion socio-économique par l'entrepreneuriat dans le secteur agricole</b>		
<b>Objectif poursuivi</b>	Promouvoir l'entrepreneuriat et l'insertion socio-professionnelle des jeunes axés sur les activités agropastorales, tout en renforçant leurs capacités technique et managériale.	
<b>Résultat 2:</b> Développement des petites entreprises vertes détenues par des jeunes entrepreneurs, capables d'améliorer leurs revenus et de booster l'économie locale et régionale		
<b>Approches</b>	Formations ; Sensibilisation ; Collaboration ; Plaidoyer ; Accompagnement/Coaching	
<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Identification et sélection des jeunes qui s'intéressent aux activités agropastorales	Un répertoire de jeunes acteurs par zone agro écologique est disponible	Répertoriés
Organisation et structuration des jeunes entrepreneurs en entités juridiques	Les jeunes entrepreneurs structurés en entités juridiques légalisées	Nombre d'entités juridiques Nombre de jeunes
Formation des jeunes entrepreneurs sur le montage de projets et la recherche de financement	Les capacités des jeunes entrepreneurs renforcées en montage de projet et la recherche de financement	Nombre de jeunes formés
Fourniture de kits agricoles et des kits d'élevage aux jeunes vulnérables	Accès accru des jeunes vulnérables aux outils de production agricole	Nombre de jeunes bénéficiaires Quantité et qualité de kits
Formation des jeunes entrepreneurs sur l'entrepreneuriat et le leadership	Amélioration des capacités des jeunes entrepreneurs en entrepreneuriat et leadership	Nombre de jeunes formés
Formation des jeunes sur les systèmes agroforestiers innovants productifs	Amélioration des connaissances et compétences des jeunes sur les systèmes agroforestiers innovants productifs	Nombre de jeunes formés
Formation des jeunes entrepreneurs sur les enjeux et les opportunités du secteur agricole	Les jeunes maîtrisent les enjeux et les opportunités du secteur agricole	Nombre de jeunes formés

### Axe 3 : Promotion du volontariat, éducation à la citoyenneté active et à l'intégration nationale pour un développement durable et participatif

*L'objectif poursuivi est d'éduquer les jeunes sur la citoyenneté active, la culture de la tolérance et de la paix, l'esprit associatif et le volontariat.*

#### **Contexte et enjeux :**

Le Cameroun est caractérisé par le poids de sa population jeune (autour de 56% des Camerounais à moins de 20 ans). Cette jeunesse est perçue, dans la plupart des discours officiels et dans la littérature officielle, comme le « *fer de lance de la Nation* » ; ce qui montre non seulement la place centrale que la jeunesse est appelée à occuper dans la vision de développement du pays, mais également, l'importance de son rôle dans le monde globalisé d'aujourd'hui.

Depuis quelques années, la situation économique du Cameroun avec pour corollaires la pauvreté et le chômage, l'on constate de plus en plus une insuffisance, voire une perte, sinon une absence totale de repères civiques et moraux, aussi bien dans les milieux jeunes que dans l'ensemble de la société. Cette situation a profondément affecté la société camerounaise et hypothèque gravement ses efforts de développement dans la paix et la concorde ; d'où l'urgence de développer et de mettre en œuvre un ensemble d'actions d'éducation et de sensibilisation articulé et cohérent de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, susceptible de faire du Camerounais un bon citoyen. Ces actions doivent également pouvoir jeter les bases d'un vivre ensemble, du respect de la diversité, intégrant nos valeurs communes autant que nos spécificités. Afin de souscrire aux nécessaires conditions d'efficacité et d'opérationnalité, l'action de sensibiliser et d'éduquer doit couvrir aussi bien le domaine scolaire qu'extrascolaire, à travers les trois champs d'intérêt que sont : l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle.

Le civisme est une valeur civilisatrice moderne qui se vit au quotidien. Il est la marque d'une appartenance à une collectivité, au service d'une même nation ou de mêmes idéaux<sup>40</sup> ». Ainsi, **l'éducation civique** peut se définir comme le fait d'amener les citoyens à développer par eux-mêmes le sens de la citoyenneté pour leur propre bien, celui de la communauté à laquelle ils appartiennent, celui de l'État dans lequel ils vivent et celui des valeurs auxquelles ils doivent adhérer. **L'intégration nationale** vise à former des citoyens enracinés dans leur culture, respectueux de l'intérêt général, du bien commun, de l'éthique et des valeurs démocratiques, soucieux d'un vivre ensemble harmonieux et ouverts au monde. L'intégration nationale permet à chaque Camerounais de s'assumer comme citoyen d'une même patrie et de promouvoir la conscience nationale et la cohabitation pacifique. C'est la manifestation d'une vie d'ensemble conforme au devoir et à la conscience morale, qui se manifeste dans les rapports interindividuels et les agissements des personnes.

Dans son adresse à l'occasion de la 47ème Fête Nationale de la Jeunesse le 10 février 2013, le Président de la République du Cameroun, M. Paul Biya, rappelle opportunément que « ***Le civisme, on ne le dira jamais assez, est le fondement de toute société. Nos églises, nos temples et nos mosquées doivent redevenir de vraies écoles de civisme, de rigueur et de moralité*** »

<sup>40</sup> États généraux du civisme, Sorbonne France 1946

L'intégration nationale nécessite deux conditions : i) une volonté et une démarche individuelles de considérer l'autre comme ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs, afin de relever le défi du vivre ensemble ; ii) la capacité de l'État et de la société à considérer tous les citoyens, femme et homme sur un même pied d'égalité, à respecter les différences et les particularités des individus et des groupes, à partir desquelles devrait se forger l'unité. L'intégration renvoie donc à aux notions d'unité nationale et de l'inclusion sociale. Cette unité est faite de diversité, mais aussi de complémentarité, de solidarité et de foi en un destin commun transcendant les particularismes de toutes sortes, notamment géographiques, historiques, linguistiques, tribaux, religieux ou politiques. L'unité nationale implique que les Camerounais sont d'abord Camerounais avant d'être de telle ou telle ethnie, anglophones ou francophones, chrétiens, musulmans, animistes. L'unité nationale implique aussi une bonne cohabitation entre les Camerounais et les étrangers. C'est dans ce contexte qu'ABIOGeT et l'ASCNPD proposent un ensemble d'activités qui concourent à inverser les tendances et à rendre les jeunes camerounais et étrangers sur le chemin du patriotisme et de la cohésion sociale.

**Tableau 7 : Résultats attendus et activités à réaliser de l'axe 3**

<b>Axe 3 : Promotion du volontariat, sensibilisation à la citoyenne active et à l'intégration nationale pour un développement durable et participatif</b>		
<b>Objectif poursuivi</b>	Eduquer les jeunes sur la citoyenneté active, la culture de la tolérance, de la paix, de la sécurité, l'esprit associatif et le volontariat.	
<b>Résultat 3</b> : Amélioration accrue de la participation des jeunes dans le volontariat et dans les actions de promotion du « vivre ensemble »		
<b>Approches</b>	Haute Intensité en Main d'œuvre ; Travaux d'Intérêt Général; Formations; Sensibilisations ; Collaboration ; Plaidoyer.	
<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la citoyenneté active et l'intégration nationale en milieux scolaires et extrascolaires	Des campagnes de sensibilisations organisées dans les établissements scolaires et milieux extrascolaires	Nombre d'écoles et de jeunes
Création des clubs « Cohésion sociale, Paix, et Sécurité » (Clubs de promotion de la culture de la paix et de la tolérance dans des écoles)	Participation accrue des jeunes à la sensibilisation sur l'éducation civique et la cohésion sociale, la culture de la paix, le vivre ensemble et de la tolérance	Nombre clubs créés Nombre de jeunes participants
Création des comités « Cohésion, Paix et sécurité sociale » de promotion de la culture de la paix et de la tolérance au sein des communautés	Participation accrue des jeunes à la sensibilisation des communautés sur l'éducation civique et la cohésion sociale, la culture de la paix, le vivre ensemble et de la tolérance	Nombre comités créés Nombre de jeunes participants
Formation et sensibilisation des jeunes volontaires sur le secourisme	Les capacités des jeunes volontaires sont renforcées sur le secourisme	Nombre de jeunes formés
Mise en place d'une plateforme numérique de sensibilisation des jeunes	Les jeunes utilisent la plateforme numérique	La plateforme existe Nombre de jeunes inscrits

#### **Axe 4 : Vulgarisation des bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation**

*L'objectif poursuivi est d'éduquer, de former et d'accompagner les populations sur les activités « Eau-Assainissement-Hygiène » afin de susciter le sentiment d'appropriation et la nécessité d'adopter des comportements optimaux d'hygiène pour l'amélioration de leur cadre de vie, et subséquemment de leurs conditions sanitaires.*

##### **Contexte et enjeux :**

Au Cameroun, la croissance urbaine n'a pas été suivie par des mesures adéquates en faveur de la population. L'absence de planification, la faible maîtrise de cette croissance et aussi le manque de moyens sont entre autres les raisons avancées. La situation actuelle du système d'assainissement urbain au Cameroun invite à intégrer les populations.

Le problème d'assainissement est un sujet d'actualité partout dans le monde et particulièrement dans les pays en développement. Le taux d'urbanisation croît

Cet axe d'intervention contribue spécifiquement à l'atteinte des objectifs 6 des ODD, respectivement: **« Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »**

régulièrement au Cameroun et est aujourd'hui estimé à plus de 54,94 %<sup>41</sup>. Et les villes ne sont pas suffisamment préparées à gérer de tels taux de croissance. Les campagnes de déguerpissement de certains quartiers des villes en donne illustration. Dans les zones périurbaines, considérées comme des zones de replis, le problème d'infrastructures sanitaires est encore plus marquant.

L'absence de système d'assainissement collectif (réseau d'égout) dans les villes semble impensable, mais pourtant vraie. Avec des services très poreux d'hygiène et de salubrité, les normes sont facilement contournées. Les populations creusent des latrines et des fosses septiques non adaptées aux normes requises. Elles déversent leurs ordures partout (routes, cours d'eau et lacs, etc.). Toujours est-il que la tâche est une besogne faite non seulement pour les enfants de bas âges, mais aussi pour certains adultes. Ces espaces deviennent donc sources de maladies et de développement des vecteurs et agents pathogènes (mouches, moustiques, rongeurs,...). Les conséquences sont au premier degré invisibles, mais suffisantes pour menacer la santé des populations. Elles vont de la souillure de la nappe souterraine à la pollution de l'environnement.

Des politiques existent tant au niveau international que régional, des stratégies sont développées par les organisations spécialisées sur les questions d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement et des organisations de la société civile y apportent leur contribution. Ces initiatives rencontrent des résistances à plusieurs niveaux du fait de la non perception des enjeux et réalités. Évoquée comme l'une des solutions majeures aux questions d'assainissement au Cameroun, l'implication des populations dans les différents processus est requise.

L'assainissement peut être considéré comme un processus par lequel des personnes peuvent vivre dans un environnement plus sain. Ce qui suppose la mise en œuvre des moyens physiques, institutionnels et sociaux dans différents domaines. L'évacuation des eaux usées et de ruissellement, l'évacuation des déchets solides, l'évacuation des excréta et le traitement de tous

<sup>41</sup> Source : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CMR/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html>



ces éléments en sont quelques-uns. Dans le même sens, on relève que le problème de l'assainissement et de l'eau potable n'est pas un problème isolé de la réalité urbaine au Cameroun. Les systèmes d'assainissement très souvent inefficace et les ouvrages sont vulnérables à la pollution. Les eaux pluviales sont mal drainées et sont à l'origine des rigoles, des crevasses et de l'érosion dans les villes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de mise en œuvre, il s'agit de renforcer l'adhésion des populations, en particulier les jeunes (filles et garçons) dans l'adoption des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement à travers des campagnes d'éducation et de sensibilisation.

**Tableau 8 : Résultats attendus et activités à réaliser de l'axe 4**

<b>Axe 4 : Vulgarisation des bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation</b>		
<b>Objectif poursuivi</b>	Éduquer, de former et d'accompagner les populations sur les activités « Eau-Assainissement-Hygiène » (EAH) afin de susciter le sentiment d'appropriation et la nécessité d'adopter des comportements optimaux d'hygiène pour l'amélioration de leur cadre de vie, et subséquentement de leurs conditions sanitaires	
<b>Résultat 4</b> : Meilleure appropriation des bonnes pratiques « Eau-Assainissement-Hygiène » par les communautés, relatives à l'utilisation des installations sanitaires, des points d'eau et des mesures d'hygiène, capables de prévenir la lutte contre les maladies d'origine hydrique et d'atténuer les effets potentiels des changements climatiques.		
<b>Approches</b>	Haute Intensité en Main d'œuvre ; Travaux d'Intérêt Général; Formations; Sensibilisations	
<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la gestion des déchets ménagers	Les jeunes participent à l'éducation et à la sensibilisation sur la gestion des déchets ménagers	Nombre de ménages touchés
Organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur l'utilisation des points d'eau potables et des latrines respectant les normes d'assainissement	Les jeunes participent à l'éducation et à la sensibilisation sur l'utilisation des points d'eau potables et des latrines respectant les normes d'assainissement	Nombre de ménages touchés
Éducation et sensibilisation des commerçants sur la gestion des déchets dans les marchés	Les jeunes participent à l'éducation et à la sensibilisation sur la gestion des déchets dans les marchés	Nombre de commerçants touchés
Appui à la création et à l'animation des Clubs EAH dans les établissements scolaires	Amélioration des connaissances des jeunes sur les bonnes pratiques en matière EAH en milieu scolaire	- Nombre de clubs EAH créés - Nombre d'écoles touchées
Distribution des Kits d'hygiène dans des établissements scolaires	Accès accru des filles en âge de procréer en milieu scolaire aux besoins d'hygiènes de base	- Nombre d'écoles - Nombre d'élèves filles
Appui à la création et à l'animation des comités EAH dans des villages/quartiers sur l'utilisation des points d'eau potable et des installations sanitaires	Amélioration des connaissances des ménages sur les bonnes pratiques en matière EAH telles l'utilisation des points d'eau et des installations sanitaires, la prévention et la lutte contre les maladies d'origine hydrique et l'atténuation des effets potentiels du changement climatique	- Nombre de comités EAH créés - Nombre de ménages touchés
Production et diffusion des affiches d'éducation et de sensibilisation sur l'hygiène	Des affiches de sensibilisation sont produites et diffusées	Nombre d'affiches de sensibilisation diffusées

## Axe 5 : Mobilisation des partenaires et la mise en commun des apports

### *L'objectif poursuivi est de mobiliser les partenaires et les ressources*

Contrairement aux quatre premiers axes d'intervention opérationnels, celui-ci est consacré aux relations publiques (Plaidoyer), dans le but de développer un mécanisme de mobilisation des partenaires et des ressources qui s'appuie sur le soutien et l'assistance, non seulement du Gouvernement du Cameroun, mais aussi des bailleurs de fonds, des agences du Système des Nations Unies, des partenaires techniques (Coopérations), des Chancelleries, du secteur privé, etc.

Les ressources à mobiliser concernent notamment : *une assistance technique, un soutien en espèces, en fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de projet, de suivi et d'évaluation de projet, d'activités de formation et de soutien du personnel.*

Le tableau ci-après présente la liste non exhaustive des sources de financement :

**Tableau 9: Catégorie des partenaires**

Catégories	Partenaires visées
<b>Les Programmes gouvernementaux</b>	<b>Tous les programmes gouvernementaux</b> (MINEPAT, MINADT, MINJEC, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINADER, ASSEMBLEE NATIONALE, SENAT FEICOM/MUNICIPALITES, MINEPIA, MINEE, MINRESI, MINEFOP, SOCIETES D'ETAT).  <b>Le Plan Triennal « Spécial-Jeune</b> , prescrit le 10 février 2016 par le Chef de l'État, avec une enveloppe de 102 milliards de F CFA
<b>Les agences du Système des Nations Unies</b>	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le Cameroun (PNUAD) (2018-2020) signé entre le MINEPAT (Gouvernement du Cameroun) et le Système des Nations Unies. Le coût total des programmes de l'UNDAF pour la période 2018-2020 a été estimé à près de 630 millions USD (PNUD, UNHCR, BIT, UNICEF, UNESCO, FAO, PAM, ONU FEMMES, OCHA, PNUE, UNFPA, ONUDI, etc.)
<b>Les Conventions des Nations -Unies</b>	Toutes les initiatives issues de la mise en œuvre des trois conventions de Rio (désertification, changements climatiques et Biodiversité)
<b>Les bailleurs de fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque Mondiale</li> <li>- Banque Africaine de Développement</li> <li>- Green Climate Fund</li> <li>- Fonds français pour l'environnement</li> <li>- Mondial Global Environment Facility</li> <li>- Agence Française de Développement</li> <li>- Banque interaméricaine de développement</li> <li>- Fonds international de développement agricole</li> <li>- KfW Development Bank</li> <li>- Banque islamique de développement ; etc.</li> </ul>
<b>Les Partenaires techniques</b>	GIZ, JICA, KOICA, DFID, etc.
<b>Les organisations et Programmes africaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)</li> <li>- African Risk Capacity</li> <li>- Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte</li> </ul>
<b>Les financements innovants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande muraille Verte</li> <li>- Diaspora</li> <li>- Assainissement dans la gestion des fonds</li> </ul>

Catégories	Partenaires visés
<b>Les fondations, les Institutions de recherches et d'enseignement, et les Organisations Non Gouvernementales</b>	OIBT, WWF, BILL GATES FONDATION, CLINTON FOUNDATION UICN, CIFOR, OIBT, ICRAF, WCS, FTNS, IRAD, CIRAD, les Universités; etc.
<b>La coopération bilatérale</b>	France, Pays-Bas, UK, Royaume Uni, Norvège, Affaires Mondiales Canada, Québec, Allemagne, Union Européenne, Japon, Chine, USA, Turquie, etc.
<b>Les Coopérations sous régionales</b>	<p><b>La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).</b> Un organe spécialisé de la CEEAC pour les forêts qui regroupe 10 États de l'Afrique central, et dont le siège et le secrétariat exécutif sont à Yaoundé.</p> <p><b>L'Autorité du bassin du Niger (ABN).</b> Créée en 1964 à Niamey. Elle a pour mission de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin dans tous les domaines par la mise valeur de ses ressources notamment sur les plans de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture, de l'exploitation forestière, des transports et communication et de l'industrie.</p> <p><b>La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT).</b> Créée le 22 mai 1964, et dont le siège est à N'Djaména (Tchad). Elle a pour mandat, la gestion durable et équitable du Lac Tchad et des autres ressources en eaux partagées du bassin éponyme, la préservation des écosystèmes du Bassin Conventionnel du Lac Tchad, la promotion de l'intégration et la préservation de la paix et de la sécurité transfrontalières dans le Bassin du Lac Tchad</p>
<b>Les Municipalités (collectivités territoriales décentralisées)</b>	<p><b>Toutes les Communes du Cameroun sont concernées</b></p> <p>Selon la loi d'orientation de la décentralisation au Cameroun<sup>42</sup>, les collectivités territoriales jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Elles peuvent, dans le cadre de leurs missions, exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'Etat, les établissements publics, les entreprises du secteur public et para public, les organisations non gouvernementales, des partenaires de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixées par leurs règles spécifiques</p>
<b>Secteur privé</b>	GICAM et les entreprises membres et non membres

<sup>42</sup> Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation

## **10.10 Rôles et responsabilités des parties**

### **a) Engagement de l'ASCNPD**

- Mobiliser et encadrer les jeunes Volontaires et les Appelés pour les travaux identifiés de concert avec ABIOGeT;
- Assurer le transport, l'hébergement, la restauration et les soins de santé des jeunes engagés lors des travaux de reboisement, d'assainissement et autres;
- Assurer le transport, l'hébergement, la restauration des cadres de l'ASCNPD désignés pour les travaux engageant les deux Parties;
- Fournir le matériel de travail nécessaire pour la réalisation des travaux;
- Développer avec ABIOGeT des projets d'appui à l'initiative, à l'entrepreneuriat local et des actions contribuant à lutter contre la pauvreté et le manque d'emploi.

### **b) Engagements d'ABIOGeT**

- Faciliter la préparation et la réalisation des activités au sein du Plan de mise en œuvre.
- Fournir dans les 10 régions du Cameroun toute expertise technique pour la mise en œuvre des travaux engagés par les deux Parties ;
- Produire des plants forestiers destinés au reboisement avec les jeunes dans les 10 régions du Cameroun;
- Concevoir et produire le matériel de sensibilisation et de communication;
- Identifier et cartographier les sites de reboisement avec la collaboration des autorités administratives, des Communes et des services techniques étatiques concernés;

### **c) Comme engagements communs des deux parties**

- Identifier les activités à réaliser avec la participation des Communes et des services techniques de l'État concernés;
- Élaborer les Plans de Travail Annuel;
- Faire le suivi – évaluation des activités;
- Rédiger les rapports semestriel et annuel.

### **d) Rôles des Communes, des autorités administratives et traditionnelles et des services techniques**

Les municipalités, les autorités administratives et traditionnelles et les services techniques de l'État sont les parties prenantes importantes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités.

## PART 11. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

### 11.1 Dispositif de mise en œuvre

#### a) Désignation des points focaux

La désignation des Points focaux de la Convention de partenariat par les Directeurs Généraux des Parties est une étape importante de la mise en œuvre. En collaboration avec l'ensemble du personnel impliqué, les Points focaux sont responsables de l'élaboration des Plans Travail Annuel, du suivi-évaluation des activités et de la communication.

#### a) Mécanisme de gestion des fonds : un Fonds Commun et un Comité de gestion

Le mécanisme de gestion des fonds sera traduit par la mise en place d'un Fonds Commun et la création par les deux Parties et leurs Partenaires d'un Comité de gestion du Fonds Commun. La mise en place de ce dispositif de gestion et de gouvernance démontre la volonté des Parties pour la transparence dans la gestion des ressources affectées à la mise en œuvre de la convention. Un manuel de procédure de gestion du Fonds Commun sera mise en place dès l'adoption du Plan de mise en œuvre.

#### b) Déploiement de l'ASCNPD

L'ASCNPD dispose des Antennes dans tous les Chefs-lieux des régions, à la tête desquelles sont nommés les Chefs d'Antennes régionaux. L'Agence dispose aussi des représentations dans les Départements et des Arrondissements. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, les centres de formation et le *Villages pionniers* créés par l'Agence seront sollicités.

#### c) Déploiement d'ABIOGeT

Le déploiement d'ABIOGeT s'appuiera sur la subdivision du territoire en cinq (05) zones agro-climatiques (agro-climatiques). Chacune des zones aura à sa tête un chef d'équipe placé sous la supervision du Coordonnateur national. Chaque chef d'équipe aura sous sa responsabilité : des conseillers/animateurs sylvicoles, des conseillers/animateurs agricoles, des conseillers/animateurs EAH, des pépiniéristes, un comptable et un chauffeur.

Afin de renforcer ses effectifs, ABIOGeT fera recours au **Programme des Volontaires des Nations Unies (UNV)** pour le recrutement des Volontaires Internationaux, des Volontaires nationaux et des Jeunes volontaires.

### 11.2 Atelier de validation du Plan de mise en œuvre

Un atelier sera organisé à Yaoundé pour valider le PMO. Cette rencontre à laquelle plusieurs partenaires seront conviés (départements ministériels, SNU, Coopérations, Programmes, Média, etc.), a aussi pour objectif d'informer les partenaires sur l'existence d'un tel programme et de susciter leur implication.

### 11.3 Établissement des plans de Travail Annuel

L'article 5 (C) de Convention de partenariat précise que les deux Parties s'engagent à élaborer les Plans de Travail Annuel (PTA). L'article 6 stipule que les PTA précisent les activités à réaliser, les résultats attendus, les indicateurs de résultats, les responsabilités des Parties, les différents intervenants et les coûts des activités.

### 11.4 Information et sensibilisation des partenaires dans les régions

Des rencontres conjointes d'information et de sensibilisation des autorités administratives, des collectivités territoriales décentralisées, des services techniques, et de tous les autres acteurs, seront organisées dans les régions.

## 11.5 Approche de mise en œuvre des activités

a) Réalisation des activités basées sur des projets et sur la célébration des journées internationales et mondiales des Nations Unies.

Les Journées mondiales et internationales orientent la planification des activités retenues. Sur les 140 Journées créées par les Nations Unies, 26 sont retenues en lien avec les 4 axes d'intervention opérationnelle. Le tableau ci-après présente le chronogramme des réalisations.

**Tableau 10 : Calendrier de réalisation des activités en lien avec les journées mondiales et internationales**

Dates officielles	Activités prioritaires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
02 Février	Journée mondiale des zones humides		2																													
14 Mars	Journée internationale d'actions sur les rivières														14																	
21 Mars	Journée internationale des forêts																					21										
22 Mars	Journée Mondiale de l'eau																						22									
22 Avril	Journée mondiale de la terre nourricière																						22									
11 Mai	Journée mondiale des espèces menacées											11																				
16 mai	Journée Internationale du vivre-ensemble en paix																															
22 Mai	Journée mondiale de la diversité biologique																						22									
05 Juin	Journée Mondiale de l'Environnement					5																										
17 Juin	Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse																	8														
26 Juillet	Journée internationale de la conservation de l'écosystème des mangroves																													26		
12 Août	Journée internationale de la jeunesse												12																			
19 Août	Journée mondiale de l'aide humanitaire																				19											
9 Sept	Journée mondiale des premiers secours									9																						

Dates officielles	Activités prioritaires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
16 Sept	Journée internationale de la protection de la couche d'ozone																17														
21 Sept	Journée internationale de la Paix																					21									
28 Sept	Journée mondiale de la mer																												28		
13 Oct.	Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles et écologiques												13																		
15 Oct.	Journée internationale de la femme rurale															15															
15 Oct	Journée Mondiale de lavage des mains															15															
16 Oct.	Journée mondiale de l'Alimentation																16														
16 Nov.	Journée mondiale de la tolérance																16														
19 Nov.	Journée mondiale des toilettes																			19											
05 Déc	Journée mondiale du volontariat					5																									
05 Déc	Journée mondiale des sols					5																									
08 Déc	Journée mondiale du climat								8																						

**Légende :**

	<b>Célébration de la journée en lien avec l'axe d'intervention no 1 :</b> « Protection de l'environnement et restauration des écosystèmes forestiers fragiles, y compris les mangroves »
	<b>Célébration de la journée en lien avec l'axe d'intervention no 2 :</b> « Insertion socio-économique par la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole »
	<b>Célébration de la journée en lien avec l'axe d'intervention no 3 :</b> « Promotion du volontariat, éducation à la citoyenne active et à l'intégration nationale pour un développement durable et participatif »
	<b>Célébration de la journée en lien avec l'axe d'intervention no 4 :</b> « Vulgarisation des bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation »
	<b>Célébration de la journée en lien avec tous les axes d'intervention</b>

**NB :** Selon l'importance des actions à mener, la célébration d'une Journée internationale ou mondiale peut s'étaler sur plusieurs semaines.

- b) Information et sensibilisation des Communes en vue de leur participation active dans l'identification des besoins, la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des activités;
- c) Commencement des activités dans les zones d'intervention prioritaires (attention accordée aux plus vulnérables et marginalisés);
- d) Maintien de bonnes relations avec les parties prenantes ;
- e) Attention accordée aux plus vulnérables (jeunes des communautés hôtes, déplacés internes, et réfugiés);
- f) Formation et sensibilisation continues des jeunes et des acteurs ;
- g) Usage de l'approche HIMO et des TIG ;
- h) Promotion de l'égalité entre les sexes ;
- i) Respect des mesures de sécurité pendant les chantiers.

## **11.6 Communication, visibilité et gestion des connaissances**

Les Parties considèrent que la communication est outil stratégique de plaidoyer, de visibilité et de sensibilisation. A cet effet, la stratégie de communication assure la visibilité des activités conjointes, ainsi que la promotion de l'image des Parties. Cette stratégie s'articule sur des éléments suivants :

- la diffusion des rapports d'activités, des rapports semestriels, des rapports annuels et des comptes rendus;
- la diffusion des revus/bulletins périodiques d'information, des affiches de sensibilisation;
- la tenue des rencontres et des campagnes d'information, d'éducation, de sensibilisation;
- la tenue des réunions de planification, de suivi-évaluation et de coordination avec la participation des parties prenantes clés;
- l'utilisation des sites web d'ABIOGeT et de l'ASCNPD, ainsi que ceux des partenaires, pour diffuser les réalisations et permettre une large sensibilisation de l'opinion nationale et internationale

Un plan opérationnel de communication sera élaboré par les deux Parties pour mettre en exergue la stratégie de communication, de visibilité et de gestion des connaissances des activités.

## **11.7 Suivi & évaluation**

Le cadre de suivi et de l'évaluation est un outil important de gestion pour apprécier l'état d'avancement des activités. Il porte sur les deux aspects suivants :

- les aspects techniques, non seulement en termes de taux de réalisation des activités et des objectifs, mais également en termes d'impacts sur l'environnement naturel et socio-économique. Cette démarche facilitera l'évaluation de la pertinence des objectifs fixés et des propositions de correction, le cas échéant ;
- les aspects budgétaires et la gestion des ressources humaines et matérielles, notamment en comparant les activités prévues à celles réalisées. Les activités de suivi et évaluation comprennent : a) le suivi interne continu ; b) le suivi et évaluation externe ; c) la revue à mi-parcours ; et d) l'établissement de rapports.



L'ASCNPD et ABIOGeT s'engagent à coopérer avec les partenaires ayant financé les activités aux fins du suivi de toutes les activités. À cet effet, elles conviennent de ce qui suit :

- l'examen périodique et les vérifications ponctuelles des documents financiers par partenaires, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques des documents/contrats d'engagement avec les partenaires;
- le suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des partenaires en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain;
- Les audits spéciaux ou programmés. Chaque partenaire, en collaboration avec l'ASCNPD et ABIOGeT (s'ils le souhaitent) met en place un plan d'audits;

## PART 12. CADRE D'ANALYSE LOGIQUE 2018 -2022

**Tableau 11: Cadre d'analyse logique 2018-2022**

<b>Zone de mise en œuvre</b>	Les dix régions du Cameroun			
<b>Agences d'exécution</b>	ASCNPD et ABIOGeT			
<b>Partenaire financiers et techniques</b>	Tous les partenaires			
<b>But</b>	Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement du Cameroun, formulé dans sa VISION 2035: « Le Cameroun, un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité" et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui ambitionne d'œuvrer en faveur d'une " Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale », formulés dans le DSRP (2001), puis dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020).			
<b>Contenu du projet</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Partenaires clés</b>
<b>Objectif global :</b> Contribuer aux efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques en matière de jeunes, notamment l'intégration nationale, l'insertion socio-économique, la cohésion sociale et la culture de l'esprit de paix et du vivre ensemble, d'une part, et de la lutte contre les changements climatiques et l'avancée du désert, d'autre	<b>Résultats ultimes :</b> - Amélioration de l'intégration nationale, de la cohésion sociale et de l'esprit civisme des jeunes, ainsi que leur participation accrue aux projets de développement à travers le pays ; - Adoption accrue par des communautés, en particulier les jeunes, des meilleures pratiques de protection de l'environnement liées à la préservation des écosystèmes forestiers et au secteur « Eau – Assainissement – Hygiène ».	- Nombre de jeunes effectivement touchés - Nombre d'arbres plantés et d'hectares restaurés - Nombre de collectivités territoriales impliquées	- Rapport semestriels - Rapports annuels - Rapport de fin des projets	MINJEC, PNV; MINFOF, MINEPDED, ANAFOR, Communes, SNU, Média, secteur privé, etc.
<b>Axe 1 :</b> <b>Protection de l'environnement, restauration des écosystèmes fragiles, y compris les mangroves</b>	<b>Résultat 1 :</b> Augmentation des actions de reboisement, de régénération forestière et des bonnes pratiques agroforestières qui permettent de lutter contre les changements climatiques, la désertification et préserver la biodiversité			
	- Les pépinières créées et fonctionnent dans les 5 zones agro-écologiques du Cameroun - Un million de plants sont produits par an - Les chantiers de reboisement organisés chaque année dans toutes les zones les agro-écologiques - Les jeunes volontaires et entrepreneurs sont formés sur la sylviculture et la régénération forestière - Les jeunes en milieux scolaires, étudiantins sont sensibilisés sur les enjeux de protection de l'environnement - Les messages sur la préservation des forêts et la protection de l'environnement sont diffusés	- 15 pépinières - 5 000 000 d'arbres - 12500 ha restaurés - 8 000 jeunes formés - 500 clubs créés - 10 000 affiches	- Rapports des pépinières - Rapports reboisement - Rapports formation - Rapports sur les clubs - Affiches de sensibilisation	MINFOF, MINEPDED, MINJEC, PNV; ANAFOR, Communes, SNU, GIZ, UICN, Média, secteur privé etc.
<b>Axe 2 :</b>	<b>Résultat 2:</b> Développement des petites entreprises vertes détenues par des jeunes entrepreneurs, capables d'améliorer leurs revenus et de booster l'économie locale et régionale.			
	- Un répertoire de jeunes acteurs par zone agro	- 2 500 entités juridiques	- Actes légaux des entités	MINADER

<b>Zone de mise en œuvre</b>	Les dix régions du Cameroun			
<b>Agences d'exécution</b>	ASCNPD et ABIOGeT			
<b>Partenaire financiers et techniques</b>	Tous les partenaires			
<b>But</b>	Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement du Cameroun, formulé dans sa VISION 2035: « Le Cameroun, un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité" et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui ambitionne d'œuvrer en faveur d'une " Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale », formulés dans le DSRP (2001), puis dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020).			
<b>Contenu du projet</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Partenaires clés</b>
<b>Insertion socio-économique par la promotion de l'entrepreneuriat en milieux jeunes dans le secteur agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>écologique est disponible</li> <li>- Les jeunes entrepreneurs structurés en entités juridiques légalisées</li> <li>- Les capacités des jeunes entrepreneurs renforcées en montage de projet et la recherche de financement</li> <li>- Accès accru des jeunes vulnérables aux outils de production agricole</li> <li>- Amélioration des capacités des jeunes entrepreneurs en entrepreneuriat et leadership</li> <li>- Amélioration des connaissances et compétences des jeunes sur les systèmes agroforestiers innovants productifs</li> <li>- Les jeunes maîtrisent les enjeux et les opportunités du secteur agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 000 de jeunes touchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>juridiques créées</li> <li>- Liste des jeunes touchés</li> <li>- Rapports de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MINEPDED, MINJEC, PNV; MINEPIA, MINEFOP, Communes; SNU, GIZ, secteur privé, etc.</li> </ul>
<b>Axe 3 : Promotion du volontariat, sensibilisation à la citoyenne active et à l'intégration nationale pour un développement durable et participatif</b>	<b>Résultat 3</b> : Amélioration accrue de la participation des jeunes dans le volontariat et dans les actions de promotion du « vivre ensemble »			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des campagnes de sensibilisations organisées dans les établissements scolaires et milieux extrascolaires</li> <li>- Participation accrue des jeunes à la sensibilisation sur l'éducation civique et la cohésion sociale, la culture de la paix, de la sécurité, le vivre ensemble et de la tolérance ;</li> <li>- Participation accrue des jeunes à la sensibilisation des communautés sur l'éducation civique et la cohésion sociale, la culture de la paix, le vivre ensemble et de la tolérance ;</li> <li>- Les capacités des jeunes volontaires sont renforcées sur le secourisme ;</li> <li>- Les jeunes utilisent la plateforme numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 campagnes</li> <li>- 800 clubs scolaires « Cohésion sociale, Paix et Sécurité »</li> <li>- 1000 clubs communautaire « Cohésion sociale, Paix et Sécurité »</li> <li>- 5500 jeunes formés</li> <li>- Existence d'une plateforme fonctionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport des campagnes d'éducation</li> <li>- Rapport création des clubs</li> <li>- Rapport sur la formation des jeunes sur le secourisme</li> <li>- Existence de la plateforme numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MINJEC, PNV; MINEPIA, Communes; SNU, secteur privé, etc.</li> </ul>
	<b>Résultat 4</b> : Meilleure appropriation des bonnes pratiques « Eau-Assainissement-Hygiène » par les communautés, relatives à l'utilisation des installations sanitaires, des points d'eau et des mesures d'hygiène, capables de prévenir la lutte contre les maladies d'origine hydrique et d'atténuer les effets potentiels des changements climatiques			

<b>Zone de mise en œuvre</b>	Les dix régions du Cameroun			
<b>Agences d'exécution</b>	ASCNPD et ABIOGeT			
<b>Partenaire financiers et techniques</b>	Tous les partenaires			
<b>But</b>	Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement du Cameroun, formulé dans sa VISION 2035: « Le Cameroun, un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité" et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui ambitionne d'œuvrer en faveur d'une " Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale », formulés dans le DSRP (2001), puis dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020).			
<b>Contenu du projet</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Partenaires clés</b>
<b>Axe 4 : Vulgarisation des bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeunes participent à l'éducation et à la sensibilisation sur la gestion des déchets ménagers</li> <li>- Les jeunes participent à l'éducation et à la sensibilisation sur l'utilisation des points d'eau potables et des latrines respectant les normes d'assainissement</li> <li>- Les jeunes participent à l'éducation et à la sensibilisation sur la gestion des déchets dans les marchés</li> <li>- Amélioration des connaissances des jeunes sur les bonnes pratiques en matière EAH en milieu scolaire</li> <li>- Accès accru des filles en âge de procréer en milieu scolaire aux besoins d'hygiènes de base</li> <li>- Amélioration des connaissances des ménages sur les bonnes pratiques en matière EAH telles l'utilisation des points d'eau et des installations sanitaires, la prévention et la lutte contre les maladies d'origine hydrique et l'atténuation des effets potentiels du changement climatique</li> <li>- Des affiches de sensibilisation sont produites et diffusées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 000 ménages touchés (déchets)</li> <li>- 10 000 ménages touchés (latrines)</li> <li>- 5 000 de commerçants touchés (déchets)</li> <li>- 1000 Clubs scolaires EAH</li> <li>- 5000 filles bénéficiaires</li> <li>- 1000 comités EAH au sein des communautés</li> <li>- 15 000 affiches diffusées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport sur la sensibilisation des ménages</li> <li>- Rapport sur la sensibilisation des commerçants</li> <li>- Les affiches de sensibilisation</li> </ul>	MINSANTE; MINEPDED, MINJEC, PNV; Communes, SNU, secteur privé, etc.

## PART 13. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION

**Tableau 12 : Cadre de suivi et d'évaluation**

Activités à réaliser	Indicateurs de résultats	Cibles				
		2018	2019	2020	2021	2022
<b>Axe 1 : Protection de l'environnement, restauration des écosystèmes fragiles, y compris les mangroves</b>						
Création des pépinières de référence (capacité de 500 000 plants)	Nbre de pépinières	8	15	15	15	15
Production de plants	Nbre d'arbres produits	1 000 000	2 000 000	3 000 000	4 000 000	5 000 000
Organisation des chantiers de reboisement HIMO	Nbre d'arbres plantés	1 000 000	2 000 000	3 000 000	4 000 000	5 000 000
Formation et accompagnement des jeunes volontaires et entrepreneurs sur la sylviculture et la régénération forestière	Nbre de jeunes formés	1 500	3 000	4 500	6 000	8 000
Création et animation des clubs des amis de la nature dans les établissements scolaires	Nbre de clubs créés	150	300	400	500	500
Production et diffusion des affiches de sensibilisation	Nbre d'affiches	5 000	7 000	10000	10 000	10 000
<b>Axe 2 : Promotion de l'insertion socio-économique par l'entreprenariat en milieu jeunes dans le secteur agropastoral</b>						
Identification et sélection des jeunes qui s'intéressent aux activités agropastorales	Nbre de jeunes	1 000	2 000	3 000	4 000	12 000
Organisation et structuration des jeunes entrepreneurs en entités juridiques	Nbre d'entités	500	1 000	1 500	2 500	2 500
Formation des jeunes entrepreneurs sur le montage de projets et la recherche de financement	Nbre de jeunes	1 000	2 000	3 000	4 000	5 000
Fourniture de kits agricoles et des kits d'élevage aux jeunes vulnérables	Nbre de jeunes	1 000	2 500	3 000	4 000	5 000
Formation des jeunes entrepreneurs sur l'entreprenariat et le leadership	Nbre de jeunes	1000	2000	3000	4000	5 000
Formation des jeunes sur les systèmes agroforestiers innovants et productifs	Nbre de jeunes	1 000	2 000	3 000	4 000	5 000
Formation des jeunes entrepreneurs sur les enjeux et les opportunités du secteur agricole	Nbre de jeunes formés	1000	2000	3000	4000	5000
<b>Axe 3 : Participation citoyenne, accès aux droits et promotion de l'intégration nationale dans un cadre de la participation au développement durable</b>						
Organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la citoyenneté active et l'intégration nationale en milieux scolaires et extrascolaires	Nbre de campagnes par Région	10	20	30	40	50
Création des clubs « Jeunes pour la Cohésion sociale, la Paix et la Sécurité » (Clubs de promotion de la culture de la paix et de la tolérance dans des écoles)	Nbre de clubs par Région	100	300	400	600	800
Création des comités de promotion de la culture de la paix, de la sécurité et de la tolérance au sein des communautés	Nbre de comité	200	400	600	800	1000
Formation et sensibilisation des jeunes volontaires sur le secourisme	Nbre de jeunes formés	500	1500	3000	4500	5 500
Mise en place d'une plateforme numérique de sensibilisation des jeunes	Existence d'une plateforme	0	1	1	1	1

Activités à réaliser	Indicateurs de résultats	Cibles				
		2018	2019	2020	2021	2022
<b>Axe 4 : Promotion des actions de sensibilisation et de protection de l'environnement relevant du domaine « Eau-Assainissement-Hygiène » (WASH)</b>						
Organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la gestion des déchets ménagers	Nbre de ménages touchés	2 000	4 000	6 000	8 000	10 000
Organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur l'utilisation des latrines respectant les normes d'assainissement	Nbre de ménages touchés	2 000	4 000	6 000	8 000	10 000
Éducation et sensibilisation des commerçants sur la gestion des déchets dans les marchés	Nbre de commerçants touchés	1 000	2 000	3 000	4 000	5 000
Appui à la création et à l'animation des clubs scolaires EAH	Nbre de Clubs scolaire EAH	200	400	600	800	1000
Distribution des Kits d'hygiène aux filles dans des établissements scolaires	Nbre de Kits filles	1000	2000	3000	4000	5000
Appui à la création et à l'animation des comités EAH dans des villages/quartiers	Nbre de Comités EAH	100	200	300	400	500
Production et diffusion des affiches d'éducation et de sensibilisation sur l'hygiène	Nbre d'affiches diffusées	5 000	10 000	10 000	15 000	15 000

## PART 14. CADRE D'ESTIMATION DES RESSOURCES ET PLAN DE FINANCEMENT

**Tableau 13 : Cadre d'estimation des ressources et plan de financement**

Axes d'intervention	Activités à réaliser	Indicateurs de résultats	Cibles	Ressources indicatives en F CFA					
			2022	Total	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Axe 1 : Protection de l'environnement, restauration des écosystèmes fragiles, y compris les mangroves</b>	Création des pépinières de référence (capacité de 500 000 plants)	Nbre de pépinières	15	225 000 000	120 000 000	105 000 000	0	0	0
	Production de plants	Nbre d'arbres produits	5 000 000	1 500 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
	Organisation des chantiers de reboisement	Nbre d'arbres plantés	5 000 000	750 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
	Formation et accompagnement des jeunes volontaires et entrepreneurs sur la sylviculture et la régénération forestière	Nbre de jeunes formés	8 000	200 000 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	50 000 000
	Création et animation des clubs des amis de la nature dans les établissements scolaires	Nbre de clubs créés	500	37 500 000	11 250 000	11 250 000	7 500 000	7 500 000	0
	Production et diffusion des affiches de sensibilisation	Nbre d'affiches	10 000	15 000 000	7 500 000	3 000 000	4 500 000	0	0
<b>Total Axe 1</b>				<b>2 727 500 000</b>	<b>626 250 000</b>	<b>606 750 000</b>	<b>499 500 000</b>	<b>495 000 000</b>	<b>500 000 000</b>
<b>Axe 2 : Promotion de l'insertion socio- économique par l'entrepreneuriat en milieu jeunes dans le secteur agropastoral</b>	Identification et sélection des jeunes qui s'intéressent aux activités agropastorales	Nbre de jeunes	12 000	0	0	0	0	0	0
	Organisation et structuration des jeunes entrepreneurs en entités juridiques	Nbre d'entités	2 500	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Formation des jeunes entrepreneurs sur le montage de projets et la recherche de financement	Nbre de jeunes	5 000	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Fourniture de kits agricoles et des kits d'élevage aux jeunes vulnérables	Nbre de jeunes	5 000	350 000 000	70 000 000	105 000 000	35 000 000	70 000 000	70 000 000
	Formation des jeunes entrepreneurs sur l'entrepreneuriat et le leadership	Nbre de jeunes formés	5 000	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Formation des jeunes sur les systèmes agroforestiers innovants et productifs	Nbre de jeunes formés	5 000	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Formation des jeunes entrepreneurs sur les enjeux et les opportunités du secteur agricole	Nbre de jeunes formés	5 000	125 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
<b>Total Axe 2</b>				<b>975 000 000</b>	<b>195 000 000</b>	<b>230 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>195 000 000</b>	<b>195 000 000</b>

Axes d'intervention	Activités à réaliser	Indicateurs de résultats	Cibles	Ressources indicatives en F CFA					
				2022	Total	2018	2019	2020	2021
<b>Axe 3 : Participation citoyenne, accès aux droits et promotion de l'intégration nationale dans un cadre de la participation au développement durable</b>	Organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la citoyenneté active et l'intégration nationale en milieux scolaires et extrascolaires	Nbre de campagnes par Région	50	250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	Création des clubs « Cohésion sociale, Paix et Sécurité » (Clubs de promotion de la culture de la paix et de la tolérance dans des écoles)	Nbre de clubs	800	160 000 000	20 000 000	40 000 000	20 000 000	40 000 000	40 000 000
	Création des comités « Cohésion sociale, Paix et sécurité » de promotion de la culture de la paix et de la tolérance au sein des communautés	Nbre de Comités	1 000	200 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
	Formation et sensibilisation des jeunes volontaires sur le secourisme	Nbre de jeunes	5 500	137 500 000	12 500 000	25 000 000	37 500 000	37 500 000	25 000 000
	Mise en place d'une plateforme numérique de sensibilisation des jeunes	Existence d'une plateforme	1	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0
<b>Total Axe 3</b>				<b>752 500 000</b>	<b>127 500 000</b>	<b>155 000 000</b>	<b>147 500 000</b>	<b>167 500 000</b>	<b>155 000 000</b>
<b>Axe 4 : Promotion des actions de sensibilisation et de protection de l'environnement relevant du domaine « Eau-Assainissement-Hygiène » (WASH)</b>	Organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la gestion des déchets ménagers	Nbre de ménages touchés	10 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	Organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur l'utilisation des latrines respectant les normes d'assainissement	Nbre de ménages touchés	10 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	Éducation et sensibilisation des commerçants sur la gestion des déchets dans les marchés	Nbre de commerçants touchés	5 000	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Appui à la création et à l'animation des clubs scolaires EAH	Nbre de Clubs scolaire EAH	1000	150 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Distribution des Kits d'hygiène aux filles dans des établissements scolaires	Nbre de Kits filles	5000	80 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
	Appui à la création et à l'animation des comités EAH dans des villages/quartiers	Nbre de Comités EAH	500	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
	Production et diffusion des affiches d'éducation et de sensibilisation sur l'hygiène	Nbre d'affiches diffusées	15 000	30 000 000	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000	0
<b>Total Axe 4</b>				<b>485 000 000</b>	<b>101 000 000</b>	<b>101 000 000</b>	<b>91 000 000</b>	<b>101 000 000</b>	<b>91 000 000</b>
Total: Total axe 1 + Total axe 2 + Total axe 3 + Total axe 4				4 940 000 000	1 049 750 000	1 092 750 000	898 000 000	958 500 000	941 000 000
Coordination (15%)				741 000 000	148 200 000	148 200 000	148 200 000	148 200 000	148 200 000
Total				5 681 000 000	1 197 950 000	1 240 950 000	1 046 200 000	1 106 700 000	1 089 200 000





# ANNEXE 1 :

## LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail- Patrie  
\*\*\*\*\*  
AGENCE DU SERVICE CIVIQUE  
NATIONAL DE PARTICIPATION  
AU DEVELOPPEMENT  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION GENERALE  
\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work- Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NATIONAL CIVIC SERVICE AGENCY FOR  
PARTICIPATION IN DEVELOPMENT  
\*\*\*\*\*  
HEAD OFFICE  
\*\*\*\*\*



Atelier de validation du Plan de mise en œuvre de la convention de  
partenariat ASCNPD-ABIOGET du 08 septembre 2017  
Présidé par le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Date : 05 février 2018

### FICHE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	CONTACT	E-MAIL	SIGNATURE
1	SAI'D MADAM	DEPCO	67554460	saidmadam@yahoo.fr	
2	NANJOH JOSEPHINE	DAF	677632969	nnatingongo-lady-j@yahoo.fr	
3	OKAUA ZENGWE J.	JNOF	699526187	jeanm-okala@yahoo.fr	
4	NJANT NJOUE Felix	CEELMO	677036253		
5	Mvodo Noumena	SDRIA	677477154		
6	NJANT NJOUE Roger	Point Focal	675281165 656553518	njabouange782@gmail.com	
7	Leonce TOKAM	ABIOGET	693428013	leoncewehnelt@abioget.org	
8	Clement Sojalne	ABIOGET	691190791	clementsojalne@abioget.org	
9	HAUMOU SASSO	C/CEFO	677632750	sadjou2002@gmail.com	
10	NDOUK AVOM Michel	CEA/DMTIC	699243305 670145890	michelndouk@yahoo.fr	
11	Agah Mwangi Alne Ndjick	CEA/Coop	670757244	alnenengamwang@yahoo.fr	
12	ELANGA YAVAKO D	CEA/DEP	677351233	eddyelanga1972@yahoo.fr	
13	NJEP Minette Angeline	CUT/DG	677497805	minetteangelined@yahoo.fr	
14	NAI TAMBA	CEA/DMTIC	678736853		
15	Monica BELL	CEA/DMTIC	679487630		
16					
17					

**ANNEXE 2 :**  
**Convention de Partenariat ABIOGeT/ASCNPD**



## Convention de partenariat

Entre

L'Agence du Service Civique National de Participation  
au Développement, ci-après désignée « ASCNPD »

Et

L'ONG ABIOGeT  
Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs,  
ci-après désignée « ABIOGeT »

Pour la mobilisation des jeunes pour les Travaux d'Intérêt Général liés au reboisement, à la régénération des forêts et des terres dégradées, à l'assainissement et au développement de l'entrepreneuriat dans les 10 Régions du Cameroun.

Yaoundé, Septembre 2017

Entre les soussignés

L'Agence du Service Civique National de Participation au Développement  
(ASCNPD), représentée par son Directeur Général **M. TAOSSI**

Et

Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOMeT), représentée par son  
Directeur Général, **M. CLEMENT SOFALNE**

### PREAMBULE

- **Considérant** la Convention des Nations Unies du 17 Juin 1994 relative à la lutte contre la désertification ratifiée par le Cameroun le 29 mars 1997, qui traite de la désertification comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » et des moyens de lutte adaptée : « mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent à : prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, remettre en état les terres partiellement dégradées, et restaurer les terres désertifiées » ;
- **Considérant** la loi n°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et des pêche, axée sur le développement durable des forêts de production, de la conservation de la biodiversité et de la participation des populations ;
- **Considérant** la loi n°96/12 du 05 aout 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- **Considérant** le **DSCE** qui présente l'engagement du Gouvernement camerounais à faire de la formation et de l'insertion économique des jeunes, une priorité nationale, déclinées en trois principaux axes, à savoir : l'accroissement de l'offre d'emploi, la mise en adéquation de la demande d'emploi et l'amélioration de l'efficacité de l'emploi ;
- **Considérant** le Décret N°2010/384 du 23 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement qui confère entre autres à l'Agence la responsabilité de la mobilisation des énergies pour le développement économique, social et culturel du pays, et de promotion du sentiment national et patriotique, du sens de la discipline, de la tolérance, de l'intérêt général, de la dignité du travail, de l'esprit civique et de la culture de la paix;
- **Considérant** l'Arrêté N° 00000052/A/MINATD/SG/DAP/SDLP/SONG du 15 mars 2017 du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

(MINATD), pris conformément à la loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales au Cameroun élevant au statut d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) **l'Action pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOGeT)**, créée le 27 octobre 2004 et dont la mission principale est de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes résultant de la dégradation des ressources naturelles et forestières pour le bénéfice des populations pauvres au Cameroun et ailleurs en Afrique, à travers des projets structurants et intégrés.

- **Considérant** les préoccupations de la mobilisation des énergies pour le développement économique, social et culturel du Cameroun, et de promotion du sentiment national et patriotique, du sens de la discipline, de la tolérance, de l'intérêt général, de la dignité du travail, de l'esprit civique et de la culture de la paix,
- **Considérant** la gravité des problèmes de dégradation de l'environnement, de la désertification et des changements climatiques au Cameroun en général, et dans la partie septentrionale en particulier ;
- **Reconnaissant** que les questions liées à la gestion participative des ressources naturelles sont préoccupantes et vitales pour un développement durable, participatif et rationnel ;
- **Prenant en compte** la politique de la décentralisation au Cameroun et qui prône le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées (Communes) pour l'autonomisation de leur développement économique et social ;
- **Reconnaissant** la nécessité des actions synergiques entre les acteurs de développement local pour mettre en œuvre la gestion durable, le développement intégré et les bonnes pratiques sur un territoire multidimensionnel ;
- **Convaincus** que la signature d'une Convention de partenariat entre l'ASCNPD et ABIOGeT, ainsi que sa mise en œuvre effective consolideront leurs volontés d'œuvrer de concert en vue de réaliser des objectifs communs ;
- **Prenant en considération** les actes d'engagement pris par ABIOGeT avec ses partenaires tels que l'IRAD, le MINFOF, le MINEPDED, le RAFM, les Communes,



ainsi que ceux de l'ASCNPD avec ses partenaires, pour le développement socioéconomique dans les régions septentrionales du Cameroun ;

- **Reconnaissant** l'intérêt de la vulgarisation de l'approche **HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre)** pour la formation et l'emploi des jeunes et des femmes pour leur autonomisation financière et économique, à travers la création des activités génératrices de revenu (AGR) est une nécessité absolue,
- **Résolus en conséquence** à fixer les modalités pratiques de ladite convention entre les deux Parties,

ABIOGeT et l'ASCNPD étant ci-après désignés les Parties et individuellement une Partie.

Ont convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Définitions :

Dans le cadre de la présente Convention et des textes subséquents les définitions suivantes sont admises :

- **Jeunes** : Personnes dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans inclus;
- **Appelé** : Tout jeune âgé de 17 à 21 ans, admis à la période obligatoire de deux (02) mois du Service Civique National de Participation au Développement ;
- **Volontaire** : Toute personne qui s'engage pour une durée de six (06) mois au moins à se consacrer, de façon désintéressée, à un projet d'intérêt général dans le cadre du Service Civique National de Participation au Développement ;
- **Sécheresse** : Situation climatique où le manque d'eau saisonnier est habituel ;
- **Agroforesterie** : Forme d'agriculture associant dynamiquement la sylviculture, la culture céréalière et l'élevage ;
- **Reboisement** : C'est le fait de planter des arbres sur des terrains où il existait des bois qui ont été détruits ;
- **Travaux d'Intérêt Général** : Travaux à but non lucratif exécuté par les volontaires ou les appelés (à une période donnée) au bénéfice des populations locales ou environnantes.

#### Article 2 : Objet de la Convention de partenariat

La présente Convention de partenariat a pour objet d'établir les responsabilités de chacune des parties pour la mise en œuvre des Travaux d'Intérêt Général (Reboisement et assainissement), mobilisant les jeunes sur toute l'étendue du Territoire du Cameroun.

### **Article 3 : Domaines d'intervention**

Le partenariat porte principalement sur les domaines suivants :

- a) La mobilisation et l'encadrement des jeunes pour les travaux de reboisement pour la lutte contre les changements climatiques et la désertification ;
- b) L'assainissement (gestion des ordures) ;
- c) La promotion de l'entrepreneuriat en milieu jeune à travers l'appui aux activités génératrices de revenus (AGR) ;
- d) La mobilisation des partenaires et la mise en commun des apports.

### **Article 4 : Portée de la Convention**

La Convention de partenariat couvre toutes les 10 Régions du Cameroun.

### **Article 5 : Engagements communs des Parties**

#### **A- Engagement de l'ASCNPD**

L'ASCNPD, s'engage à :

1. Mobiliser et encadrer les jeunes Volontaires et les Appelés pour les travaux identifiés de concert avec ABIOGeT;
2. Assurer le transport, l'hébergement, la restauration et les soins de santé des jeunes engagés lors des travaux de reboisement, d'assainissement et autres;
3. Assurer le transport, l'hébergement, la restauration des cadres de l'ASCNPD désignés pour les travaux engageant les deux Parties;
4. Fournir le matériel de travail nécessaire pour la réalisation des travaux;
5. Développer avec ABIOGeT des projets d'appui à l'initiative, à l'entrepreneuriat local et des actions contribuant à lutter contre la pauvreté et le manque d'emploi.

#### **B- Engagements d'ABIOGeT**

ABIOGeT s'engage à :

1. Fournir dans les 10 Régions du Cameroun toute expertise technique pour la mise en œuvre des travaux engagés par les deux Parties ;
2. Produire des plants forestiers destinés au reboisement avec les jeunes dans les 10 Régions du Cameroun;
3. Concevoir et produire le matériel de sensibilisation et de communication;
4. Identifier et cartographier les sites de reboisement avec la collaboration des autorités administratives, des Communes et des services techniques étatiques concernés;



#### **C- Engagements communs**

1. Identifier les activités à réaliser avec la participation des communes et des services techniques de l'Etat concernés.
2. Les deux Parties s'engagent à : 1) élaborer les Plans de Travail Annuel, 2) faire le suivi – évaluation des activités et 3) rédiger les rapports semestriel et annuel des activités.

#### **Article 6 : Plan de Travail Annuel**

3. Les Plans de Travail Annuel (PTA) sont élaborés et budgétisés de façon conjointe par les responsables régionaux d'ABIOGeT et les Chefs d'Antenne régionaux de l'ASCNPD.
4. Les PTA préciseront les activités à réaliser, les résultats attendus, les indicateurs de résultats, les responsabilités des Parties, les différents intervenants, le calendrier de travail et les coûts des activités ;

#### **Article 7 : Suivi et Evaluation des Plans de Travail Annuels**

1. Chaque année, les Parties organisent deux missions de suivi-évaluation des Plans de Travail Annuels.
2. Les missions suivi-évaluation des PTA sont organisées avec la collaboration des toutes les parties prenantes impliquées.

#### **Article 8 : Confidentialité**

Les Parties assureront une stricte confidentialité de toute information sensible les concernant. Chaque Partie s'engage à sauvegarder des informations confidentielles et s'accorde à ne pas publier, divulguer, utiliser, directement ou indirectement, pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice d'une tierce personne, soit pendant ou après l'établissement de cette Convention.

#### **Article 9 : Durée et entrée en Vigueur**

La présente Conventions prend effet dès la date de sa signature. Elle engage réciproquement les Parties signataires pour une durée de cinq (05) ans. Elle est renouvelable de commun accord par les deux Parties.

#### **Article 10. : Propriété intellectuelle**

Toute propriété intellectuelle acquise par l'une ou l'autre au cours de la période de validité de cette Convention reste sa propriété exclusive et doit être traitée de façon conséquente avec l'autorisation de la partie détentrice (ASCNPD ou ABIOGeT). La "Propriété Intellectuelle" est synonyme de toute information, idée, brevet d'invention, innovation, travaux d'art, graphiques, littérature ainsi que toute



autre matière légalement protégeable ou tout sujet de droits légaux incluant les droits reconnus par le gouvernement camerounais ou le droit international.

### Article 10 : Règlement des litiges

Tout différend résultant de l'interprétation, de l'application ou de l'exécution de la présente Convention de Collaboration doit être réglé à l'amiable par voie de consultation et de négociation entre les Parties. Si le différend persiste, les tribunaux de Yaoundé sont compétents.

### Article 11 : Amendements

1. Toute partie contractante est habilitée à proposer des amendements à la présente Convention ;
2. Les amendements à la présente Convention devront être adoptés par consensus et prendront effet dès leur approbation par les Parties contractantes.

### Article 12 : Dispositions finales

La présente Convention est élaborée en français et sera signée en quatre (04) copies.

### Article 13: Election de domicile

Toute correspondance, requête ou communication relative à l'exécution de la présente Convention doit être adressée à :

- Monsieur le Directeur Général de l'ASCNPD, BP : 33313, Yaoundé, Cameroun, Tel : (237) 222221066 / (237) 222221038
- Monsieur le Directeur Général d'ABIOGeT, BP : 127 Maroua, Bureau CNPS Maroua, 1<sup>er</sup> étage, porte no 1 ; Tel: (237) 243556398/ (237)243252682. E-mail : [contact@abioget.org](mailto:contact@abioget.org)

Fait à Yaoundé, le 08 SEP 2017

Pour l'Agence du service civique national de participation au développement (L'ASCNPD), le  
Directeur Général



*Taoi*  
TAOSSI

Pour Actions pour la Biodiversité et la Gestion des Terroirs (ABIOGeT), le  
Directeur Général



*Solfane Clément*  
SOLFANE Clément

# Signature de la Convention de partenariat

Entre

L'Agence du Service Civique National de Participation au  
Développement, ci-après désignée « ASCNPD »

Et

L'ONG ABIOGeT  
Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs,  
ci-après désignée « ABIOGeT »

## COMMUNIQUE CONJOINT

Yaoundé, 8 Septembre 2017

## Communiqué conjoint

La signature de la convention de partenariat entre l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD) et l'ONG ABIOWeT Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOWeT), intervenue ce jour, 8 septembre 2017, participe à la volonté des politiques du Gouvernement du Cameroun dans la mobilisation et l'encadrement de sa jeunesse pour le développement économique, social et culturel du pays, la promotion du sentiment national et patriotique, du sens de la discipline, de la tolérance, de l'intérêt général, de la dignité du travail, de l'esprit civique et de la culture de la paix, d'une part, et à la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre la désertification et la préservation de la biodiversité, d'autre part. Il participe également à la mise en œuvre du Plan d'action forestier ABIOWeT qui vise à planter 5 000 000 d'arbres à l'horizon 2020 avec les jeunes pour faire face aux problèmes de la dégradation de l'environnement et de déforestation au Cameroun.

Le partenariat couvre toute l'étendue du territoire du Cameroun (10 Régions) pour une période de cinq (05) ans, et porte principalement sur les quatre (04) domaines d'intervention suivants :

1. La mobilisation et l'encadrement des jeunes pour les travaux de reboisement pour la lutte contre les changements climatiques et la désertification ;
2. L'assainissement (gestion des ordures) ;
3. La promotion de l'entrepreneuriat en milieu jeune à travers l'appui aux activités génératrices de revenus (AGR) ;
4. La mobilisation des partenaires et la mise en commun des apports.

Chaque année l'ASCNPD mobilise et encadre en moyenne 10 000 jeunes à travers les 10 Régions du Cameroun pour réaliser les Travaux d'Intérêt Général. Ces derniers sont une ressource importante, un levier sur lequel les deux Parties devront s'appuyer pour la mise en œuvre effective des activités et projets. En plus des efforts du Gouvernement du Cameroun, l'ASCNPD et l'ONG ABIOWeT comptent également sur les contributions techniques et financières des partenaires (Bailleurs de fonds, Organisations des Nations Unies, Coopérations techniques, Municipalités, Sociétés d'État, Secteur privé, etc.).

08 SEP 2017



CELESTIN SOPALNE



Caossi

## **ANNEXE 3:**

**5 000 000 D'ARBRES A PLANTER PAR LES JEUNES**  
**Cibles par Région, par Commune et par Année**















